

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de
MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES

Option : Economie Quantitative

THEME

*Les comportements écologiques des
entreprises algériennes.*

Réalisé par :
M^{elle}. ZERARGA Meroua.

Dirigé par :
Mr. MANAA Boumediene.

Année universitaire : 2019/2020

Remerciements

Je tiens à remercier avant tout le Bon Dieu Miséricordieux, de m'avoir donné la force de réaliser cet humble travail.

J'exprime ma gratitude à mon promoteur monsieur MANAA Boumediene qui m'a accordé l'assurance de suivre mon travail avec bienveillance, en m'apportant conseils et orientations. C'est donc avec reconnaissance que je le remercie, pour son engagement à la réalisation de ce présent travail.

Mes vifs remerciements et ma profonde gratitude sont adressés à tous mes amis qui m'ont beaucoup aidé durant la réalisation de mon mémoire par leurs conseils et leurs encouragements.

Dédicaces

Par signe de respect et de reconnaissance, je dédie ce modeste travail aux personnes les plus chères à mon cœur.

A ma chère mère et à la mémoire de mon cher père que Dieu l'accueille en son vaste paradis.

A mes chers frères (Lakhdar, Khaled, Ridha, Fares, Djemal, Mouloud).

A mes chères sœurs (Nafissa, Ghania, Leila, Fierouz, Kheira, Soumia, Safa).

A tous mes amis sans exception.

A tous mes proches.

A tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Table des matières

Introduction générale.....	1
Chapitre I : L'environnement dans la pensée économique.....	4
1. Mécanismes de marché, entre efficacité et défaillances.....	4
2. L'environnement, un exemple de défaillance du marché.....	5
2.1. L'environnement en tant que bien collectif.....	5
2.2. L'environnement en tant qu'un effet externe.....	7
2.3. L'environnement, objet de politique publique.....	9
2.3.1. L'économie publique.....	10
2.3.2. L'économie industrielle.....	10
2.3.3. La nouvelle économie publique de la réglementation.....	10
2.3.4. L'économie institutionnelle.....	10
3. L'internalisation des effets externes.....	11
3. L'évaluation environnementale.....	13
3.1. La valeur économique de l'environnement.....	13
3.1.1. Valeur usage.....	13
3.1.2. Valeur non-usage.....	14
3.2. Les méthodes d'évaluation environnementale.....	15
3.2.1. Les méthodes indirectes.....	15
3.2.2. Les méthodes directes.....	15
3.2.3. Autres méthodes.....	15
4. Les instruments de la politique environnementale.....	16
4.1. Les instruments économiques.....	16
4.1.1. Les taxes et redevances d'émissions environnementales.....	17
4.1.2. Les subventions.....	17
4.1.3. Les permis d'émissions négociables.....	18
4.2. Les instruments réglementaires.....	18
Chapitre II : Engagements et comportements environnementaux des dirigeants d'entreprises.....	20
1. Le système de gestion environnementale.....	20
2. Les engagements environnementaux.....	21
2.1. Les engagements techniques.....	22
2.1.1. Les technologies de contrôle.....	22
2.1.2. Les technologies de prévention.....	23
2.2. Les engagements managériaux.....	23

3. Typologies des comportements environnementaux	24
3.1. Comportement éco-défensif	24
3.2. Comportement éco-conformiste	25
3.3. Comportement écosensible.....	25
Chapitre III : Les caractéristiques de la gestion environnementale dans les entreprises algériennes... 33	
Section 1 : Aperçu de la situation environnementale en Algérie	34
1. La production des déchets solides et la pollution industrielle	34
2. Les rejets d'eaux industrielles	34
3. Pollution de l'air par les rejets gazeux industriels.....	35
4. Instruments de remédiation à la situation environnementale alarmante.....	35
4.1. Législation et réglementation relative à la protection de l'environnement	35
Section 2 : Méthodologie de l'enquête.....	38
1. Objectif de la recherche.....	39
2. Outil de l'enquête.....	40
Section 3 : Résultats de l'enquête et discussions.....	41
Conclusion générale	42
<i>Bibliographie</i>	44
Liste des tableaux et figures	49
Annexes.....	50

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
AV	Approches Volontaires.
CPE	Contrat de Performance Environnementale.
ISO 14001	International Standard Organisation (14001 : Norme environnementale).
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique.
RNE 2000	Rapport National sur l'état et l'avenir de l'Environnement.
SGE	Système de Gestion Environnementale.
SNE	Stratégie Nationale de l'Environnement.
PME	Petite, Moyenne Entreprise.
PNAE-DD	Plan National d'Actions pour l'Environnement et Développement Durable.

Introduction générale.

Introduction générale

"L'environnement n'est pas un luxe, mais bien une condition nécessaire de notre développement" (Cornolet, 1991)¹. Au fil des années, la qualité de l'environnement est devenue rare. Cette rareté est causée par des problèmes environnementaux ; à l'impact des actions des entreprises sur l'environnement s'ajoute de nombreuses catastrophes écologiques. Ces catastrophes ont fait émerger une prise de conscience des problèmes environnementaux.

À la fin des années 60 et au début des années 70, les gouvernements de la plupart des pays s'intéressent à la protection de l'environnement en formulant des politiques environnementales.

L'importance accordée aux problèmes environnementaux ainsi qu'à leurs conséquences potentielles sur l'humanité a induit un changement dans la perception de l'environnement naturel. Aujourd'hui, la protection de l'environnement n'est plus réservée uniquement aux pays développés. Au contraire, certains pays en voie de développement commencent à s'intéresser à l'état de leur environnement naturel. C'est le cas de l'Algérie qui a adhéré à cette vague écologique depuis 1972.

En Algérie, la prise de conscience des problèmes environnementaux a été progressive². La démarche suivie a été la constitution par strates successives et par secteur, du cadre institutionnel qui encadre la gestion environnementale. La préoccupation environnementale est de plus en plus au cœur des décisions des gouvernements et des entreprises. En effet, les problèmes environnementaux sont une réalité et nous en ressentons les effets dévastateurs, en Algérie comme ailleurs dans le monde.

L'approche néoclassique aborde l'environnement comme une collection des biens relevant de la problématique générale de l'allocation des biens et services en fonction des préférences des agents économiques. La politique environnementale a été de nature réglementaire, donc c'est la loi qui fixe et détermine les comportements environnementaux à adopter.

L'approche néoclassique repose sur l'analyse des problèmes environnementaux qui s'imposent comme des enjeux environnementaux et cherche à mettre en relation les enjeux

¹Comolet A. - "Le renouveau écologique : de l'éco-utopie à l'éco-capitalisme" - Futuribles n0157, 711991. p51.

²Direction générale de l'environnement, Algérie, 1999. Rapport du 1^{er} atelier national sur les changements climatiques et les gaz à effets de serre.

économiques et environnementaux. Donc, les questions environnementales représentent aujourd'hui un enjeu stratégique pour les entreprises.

L'objectif principal de ce travail est d'identifier les différents types de comportements environnementaux des entreprises algériennes, en tentant de répondre à la question principale suivante : Quels sont les différents comportements environnementaux des entreprises algériennes ?

En d'autres termes, l'objectif assigné à cette recherche, est de dresser une classification des comportements écologiques des entreprises algériennes, en se focalisant sur l'étude empirique autour de la perception qu'ont les dirigeants d'entreprises à l'égard de la protection de l'environnement.

Notre ambition, tout au long de ce travail, sera guidée par les deux questionnements intermédiaires suivants :

1. Quels sont les instruments de la politique environnementale à la disposition du régulateur pour inciter les pollueurs à atténuer leur pollution et s'engager ainsi dans la protection de l'environnement ?

2. Qu'est-ce qui fait que les comportements écologiques des entreprises soient différents ?

Pour mieux cerner notre problématique et préparer le champ de notre investigation, nous avons formulé les hypothèses ci-dessous :

- La politique environnementale adoptée par l'autorité publique a un effet significatif sur la conduite écologique des entreprises ;
- Le comportement environnemental de l'entreprise est en fonction de la perception environnementale de son dirigeant.

Pour tenter de répondre aux questions posées ci-dessus, nous avons opté pour une méthodologie de recherche combinant une étude théorique et empirique. Tout d'abord, nous avons effectué une recherche bibliographique et documentaire touchant les différents aspects de la politique environnementale et les différentes classifications des comportements environnementaux recensées par la littérature économique. Puis, par le biais d'une enquête de

terrain, réalisée sur un échantillon d'entreprises, nous tenterons d'identifier les différents comportements écologiques des dirigeants des entreprises algériennes.

Le présent mémoire est constitué de trois chapitres qui se présentent comme suit :

Le premier chapitre est consacré à la pensée économique de l'environnement. L'objectif est de présenter comment la théorie économique aborde la problématique de l'environnement. Ce chapitre est composé d'un ensemble d'éléments, ces éléments portent sur : les mécanismes de marché, entre efficacité et défaillances ; l'évaluation environnement qui décompose la valeur économique de l'environnement en plusieurs valeurs distinctes ; les méthodes d'évaluation environnementale ; les instruments de la politique environnementale, à savoir les instruments économiques et les instruments réglementaires et les approches volontaires de la protection de l'environnement.

Le deuxième chapitre traite les engagements et les comportements environnementaux des dirigeants d'entreprises. Son objectif est d'identifier les engagements environnementaux et de présenter la typologie des comportements environnementaux, recensée dans la littérature managériale. Ce chapitre est composé des éléments suivants : le premier élément aborde le système de gestion environnementale ; le deuxième élément, donne un aperçu des engagements environnementaux et le dernier élément, fait état des classifications des comportements environnementaux.

Le troisième chapitre c'est l'étude empirique, visant un échantillon d'entreprises implantées sur le territoire national, possédant plus ou moins une politique environnementale formelle. Ce chapitre est divisé en trois sections : la première section présente un bref aperçu de la situation environnementale en Algérie, la deuxième section clarifie la méthodologie suivie pour réaliser l'enquête de terrain et la troisième et dernière section de ce chapitre, présente les résultats obtenus et leur discussion.

Enfin, nous terminerons cette recherche par une conclusion synthétisant les principaux résultats de notre étude.

***Chapitre I : L'environnement
dans la pensée économique***

Chapitre I : L'environnement dans la pensée économique.

L'économie néoclassique de l'environnement aborde l'environnement et les ressources naturelles comme une collection des biens qui relèvent de la problématique générale de leur allocation en fonction des préférences des agents économiques. Ces biens ou ces ressources naturelles rendent des services à l'être humain dans une fonction de consommation comme l'air et l'eau, et dans une fonction de production comme la matière première.

L'approche néoclassique de l'économie de l'environnement essaye d'aborder ce complexe sujet de l'environnement, par la précision du terme « environnement », car il est question de fixer les limites de la conception de l'environnement dans la théorie économique par l'analyse des conséquences de défaillances du marché.

A partir de l'année 1972, l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) préconise de faire payer un prix au pollueur: «le principe de pollueur-payeur, le pollueur devrait se voir imputer les dépenses relatives aux mesures de prévention et de lutte contre la pollution arrêtées par les pouvoirs publics pour que l'environnement soit dans un état acceptable»³. Le principe de pollueur-payeur est un fondement essentiel pour la politique environnementale et le premier outil économique adopté par l'OCDE de l'union européenne pour exiger des coûts de mesure de prévention et de lutte contre la pollution dans un état acceptable à travers les instruments réglementaire comme les permis d'émission, les normes, etc.

1. Mécanismes de marché, entre efficacité et défaillances

La défaillance du marché désigne des situations dans lesquelles les marchés ne sont pas optimaux toujours. D'une façon générale, le premier théorème de l'économie du bien-être qui affirme l'efficacité de l'équilibre concurrentiel en l'absence d'externalités, en l'absence de l'intervention de l'Etat, le fonctionnement concurrentiel des marchés permet d'obtenir une allocation efficace des ressources⁴, ne s'applique plus en cas d'incomplétude des marchés, ce qui recouvre de nombreuses situations⁵.

³Olivier Beaumais, Mireille Chiroleu-Assouline, «Economie de l'environnement», Bréal, Coll. «Amphi Economie», Paris, 2001, p8.

⁴Idem, p16.

⁵Idem, p17.

Le prix est une information parfaite pour déterminer l'équilibre entre l'offre agrégée et la demande agrégée, donc les offreurs et les demandeurs font des échanges de biens et services contre un paiement (prix). Les demandeurs (les consommateurs) cherchent à maximiser leur utilité et les offreurs (les producteurs) cherchent à maximiser leur profit. Mais il existe des situations complexes où le prix n'existe pas comme dans la situation des biens publics et des biens non-rivaux, c'est-à-dire aucun prix n'est payé pour un bien ou pour un service. L'existence des effets externes (des externalités) pour que le marché n'existe pas toujours, il correspond à une défaillance du marché.

2. L'environnement, un exemple de défaillance du marché

L'environnement possède la capacité d'absorber et de disperser des quantités modérées de certains types de déchets, résultant des activités de consommation et de production⁶, et en cela, il est considéré comme un vecteur d'externalité⁷. L'environnement peut représenter une externalité négative ou une externalité positive, dans le sens où il s'agit de la qualité de l'environnement (qualité de l'air, qualité de l'eau) ou de l'actif naturel (forêts, ressources halieutiques, ressources en eau), qui constituent des biens publics.

2.1. L'environnement en tant que bien collectif

Les biens collectifs ou les biens publics⁸ qui s'opposent conceptuellement aux biens privés, sont définis par Paul Samuelson (1954), par les propriétés de non rivalité⁹ des usages, à l'intérieur d'une limite d'encombrement, et/ou de non-exclusivité¹⁰ en l'état du droit et de la technique. La combinaison de ces deux propriétés peut être exprimée dans un tableau de typologie économique des biens¹¹, illustrée par le tableau n°01.

Les biens collectifs purs sont des biens, des services ou des ressources bénéficient à tous et se caractérisent par la non-rivalité et la non-exclusivité.

⁶Baranzini A., Burgenmeier B, L'économie face à l'environnement : une approche multidimensionnelle, stratégies énergétiques, Biosphère et société, Octobre 1992, p. 95.

⁷BURGENMEIER. Beat, HARAYAMA. Yugo, et WALLART. Nicolas (1997), « Théorie et pratique des taxes environnementales » Ed. Economica, Paris. p. 3.

⁸On a coutume en français de traduire de l'anglais «public goods» par «biens publics». Cette traduction est maladroite car elle caractérise non la nature du bien mais son mode de mise à disposition : une institution publique. Il est préférable d'employer l'expression « biens collectifs », qui ne préjuge du mode de production ou de gestion de ces biens, qui peut être public, communautaire ou même privé dans certaines circonstances.

⁹C'est le cas classique des « communaux » et plus généralement des espaces de libre accès comme les espaces de circulation, ou des ressources de libre usage comme l'air.

¹⁰Les effets externes qui sont transmis par le marché, telle la baisse des prix provoquée par une innovation, sont dits pécuniaires et ne concernent pas spécifiquement le champ de l'environnement.

¹¹Olivier Godard, La pensée économique face à la question de l'environnement, Cahier n° 2004-013, Septembre 2004, p. 8.

Les biens privatifs sont des biens privés, qui se caractérisent par la rivalité et l'exclusivité.

Tableau n°1 : Une typologie économique des biens.

Types de biens	Non-rival	Rival
Non-exclusif	<p><u>Bien collectif pur</u> Exemple : le climat de la planète.</p>	<p><u>Bien collectif intermédiaire de type1</u> Exemple : les pêcheries en accès libre.</p>
Exclusif	<p><u>Bien collectif intermédiaire de type2 ou bien de club</u> Exemple : une station d'épuration utilisée en commun par plusieurs communes et entreprises.</p>	<p><u>bien privatif</u> Exemple : le poisson d'un étang possédé par un propriétaire unique.</p>

Source : Olivier Godard, «La pensée économique face à la question de l'environnement », Cahier n°2004-013, Septembre 2004. P. 8.

La notion de rivalité : l'appropriation du bien par un agent en prive simultanément est tout autre. Notons que sur le marché, si un bien est rival, le consentement à payer de l'agent qui se l'approprie est supérieur à celui des autres¹².

La notion d'exclusion : pour le bien privatif, tout agent incapable de payer le prix ne peut bénéficier de ce bien, cette propriété est désignée sous le nom d'exclusivité¹³.

La non-rivalité¹⁴ : l'utilisation d'un bien par un individu n'empêche pas son utilisation par un autre.

La non-exclusion¹⁵ : personne n'est exclue de la consommation de ce bien qui est à la disposition de tous.

L'environnement satisfait les deux propriétés de non rivalité et de non exclusion, en ceci, c'est un bien collectif dont tout le monde a la jouissance sans en payer le prix, du moins dans un passé relativement récent.

¹²MANAA Boumediene, Les politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement: Essai d'analyse des efforts engagés en la matière en Algérie pour protéger la santé de l'habitant», Mémoire de Magistère, Université Abderrahmane Mira, Béjaïa, 2009, p39.

¹³Ibid.

¹⁴Il en va ainsi des ondes radio ou d'un paysage dont la valeur esthétique peut être appréciée simultanément ou successivement par un grand nombre de personnes.

¹⁵C'est le cas classique des «communaux» et, plus généralement, des espaces de libre accès comme les espaces de circulation ou des ressources de libre usage comme l'air.

2.2. L'environnement en tant qu'un effet externe

L'agent économique exerce des effets externes (externalité) sur un autre agent économique par certaines transactions économiques, donc la pollution est associée aux activités productives ou à la consommation de certains biens. Ainsi, une externalité désigne une situation où un agent économique influe indirectement sur la situation d'autres agents, sans qu'ils n'aient été consultés et touchent une quelconque indemnisation. Cette notion a été introduite par SIDGWICK en 1887 puis a été précisée par VINER en 1931. Les effets externes se présentent quand l'action d'un agent économique affecte négativement ou positivement un autre agent économique. Ils se caractérisent par la différence entre le bénéfice privé et le bénéfice social d'une activité économique¹⁶.

L'approche néoclassique de l'économie de l'environnement s'efforce de rétablir les conditions d'un échange marchand, et oblige les économistes à repérer ce qu'ils appellent: effets externes.

SAMUELSON P.A et NORDHAUS W.D définissent l'effet externe comme *«l'effet du comportement économique d'un agent sur le bien-être d'un autre agent, cet effet ne se reflète pas dans les transactions du marché»*¹⁷. Il existe un effet externe, ou une externalité, lorsque le bien-être d'un agent -l'utilité d'un consommateur ou le profit d'une firme- ou sa liberté de choix de comportement sont directement affectés par les actions d'un autre agent ne donnant lieu à aucune transaction de marché entre les deux protagonistes¹⁸.

Ces effets externes se résultent lorsque l'activité de l'agent économique agisse négativement ou positivement sur l'activité de l'autre agent. Donc, on distingue deux types d'externalité :

a- Externalité positive : *«une externalité est dite positive si elle améliore le bien-être de l'agent concerné : on parle alors d'économie externe»*¹⁹. Cette externalité est dite positive car elle agit positivement sur l'environnement pour améliorer le bien-être de l'agent donc c'est une économie externe. Exemple donné par James Meade : apiculteur qui profite du champ de son voisin arboriculteur, un apiculteur crée une externalité positive puisque ses abeilles pollinisent gratuitement les champs des agriculteurs voisins.

¹⁶Bordes G et point P, La gestion de l'environnement : un point de vue d'économistes, option Méditerranéennes-13-juin-1972 in www.123people.fr/s/bordes+g, p40. Consulté le 11/03/2020.

¹⁷Samuelson P.A et Nordhaus W.D, économie, 16^{ème} Edition Economica, Paris, 2000, p 170.

¹⁸Olivier Beaumais, Mireille Chiroleu-Assouline, Op.cit., p25.

¹⁹Idem.

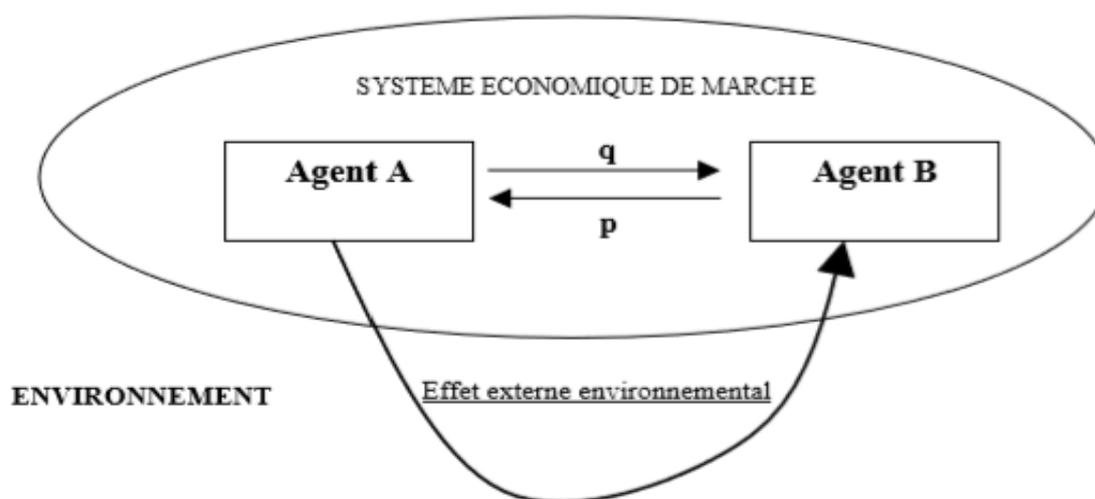
b- Externalité négative : « une externalité est dite négative si l'effet externe dégrade le bien-être de l'agent »²⁰. Ces effets externes correspondent à la dégradation de l'environnement, et agissent négativement sur l'environnement et par conséquent, ils dégradent le bien-être des agents économiques, donc c'est une dés-économie externe. Comme la pollution de l'air, la pollution de l'eau et les déchets polluants...etc.

Parmi les externalités négatives, on distingue :

- L'externalité de consommation provoquée par la consommation de certains biens comme le tabac, les déchets ménagers, etc. Donc, elle désigne une dégradation du bien-être ressenti par l'agent B suite à une consommation de l'agent A.

-L'externalité de production, provoquée par l'activité productive des entreprises comme pollution de l'air, pollution du sol, etc. Donc, elle désigne une dégradation du bien-être ressenti par un agent B suite à une production de l'agent A.

Figure n°1 : L'effet externe environnemental.



Source : Gobard O, La pensée économique face à la question de l'environnement, Cahier n°2004-013, septembre 2004, in <http://ceco.polytechniques.fr/cahiers/index.html>. Consulté le 11/03/2020.

D'après ce schéma, à la différence des transactions dans lesquelles les flux de biens transférés (q) sont régulés par un paiement (p) l'externalité environnementale résulte de l'action de l'agent A qui prend la forme d'une transformation ou d'une amélioration de l'environnement

²⁰Olivier Beaumais, Mireille Chiroleu-Assouline, Op.cit., p26.

pour dégrader la position de l'agent B, en modifiant sa fonction de production ou sa fonction de consommation.

Selon PIGOU A. (1920)²¹, on dira qu'il existe une externalité dans tous les cas où le bien-être d'un consommateur ou les possibilités de production d'une firme sont affectés par les actions d'un autre agent de l'économie, sans que cette perte de bien-être soit compensée²², il y a différents types d'externalités :

- Les externalités bilatérales résultent de l'action d'un seul agent sur le bien-être d'un seul agent.

- Les externalité multilatérales résultent de l'action de plusieurs agents sur le bien-être et affectent un grand nombre d'agents. Ces externalités multilatérales peuvent être réparties en deux catégories :

- Les externalités privées (rivaless), telles que le dommage subi par un agent réduit d'autant celui qui est subi par les autres (le stockage de déchets), et les externalités publiques ou non rivaless, telles que le montant d'externalité affectant un agent ne diminue pas celui subi par les autres (pollution atmosphérique)²³. Les externalités publiques (non rivaless) ont les mêmes caractéristiques que les biens publics.

Il est possible aussi de distinguer les externalités statiques et les externalités dynamiques. Les externalités statiques ont un effet réversible sur le bien-être des agents et les externalités dynamiques ont un effet persistant sur l'économie.

2.3. L'environnement, objet de politique publique

D'après le débat des années 70 sur les limites de la croissance économique qui a éveillé les consciences que l'environnement ne peut soutenir à long terme le rythme de cette croissance, d'où la nécessité d'intégrer l'environnement dans les politiques publiques des différents pays.

Pour mieux cerner les mécanismes qui régissent le champ des politiques publiques, nous présentons les différents courants économiques de la régulation publique qui analysent les politiques publiques.

²¹PIGOU A. C. (1920), «Economics of Welfare», 4Th edition, Macmilan, London, U. K., 1932.

²²ASSOULINE M., et LEMIALE. L (1998), Théorie des externalités : Les instruments de politiques de l'environnement, In Schubert K., et Zagamé P, L'environnement, une nouvelle dimension de l'analyse économique, Vuibert, Paris, 1998. P 9-81.

²³Olivier Beaumais, Mireille Chiroleu-Assouline, Op.cit., p. 26.

2.3.1. L'économie publique

L'école de l'économie publique considère que le comportement du régulateur est guidé par l'intérêt public. De plus, son information est parfaite, et ses capacités cognitives illimitées²⁴. Ainsi, le régulateur parvient à rétablir l'ordre et corrige le problème de défaillance du marché par la simple action d'intervention. L'optimum est ainsi atteint et le surplus social est maximal.

2.3.2. L'économie industrielle

L'école de l'économie industrielle considère que le comportement du régulateur est orienté par l'intérêt individuel. Le régulateur n'est qu'un des participants au jeu. La réglementation n'est pas la résolution d'un problème, mais la résultante du jeu stratégique d'intérêts individuels divergents, qui cherchent à maximiser leur utilité²⁵.

2.3.3. La nouvelle économie publique de la réglementation

Les économistes appartenant à ce courant de pensée ont une vision positive et non pas normative, contrairement aux courants précédents. Ils reconnaissent que le processus réglementaire à l'image du marché a des défauts et ils cherchent les moyens de réglementer plus efficacement (Laffont, Tirole, 1993)²⁶. Cette école de la nouvelle économie publique de la réglementation cherche les différents moyens à réglementer efficacement, où le comportement des agents est basé sur un principe de satisfaction.

2.3.4. L'économie institutionnelle

Ce courant met l'accent sur la présence dans l'économie des coûts de transaction (Williamson, 1985)²⁷. Le régulateur doit chercher, en fonction d'un contexte institutionnel particulier, à réduire les coûts résultant de la régulation.

Dans ce cadre d'analyse, on adopte une étude comparative entre les différents instruments de la régulation environnementale. Boyer et Porrini (2002 : p.02 et 04) considèrent que l'efficacité relative de ces instruments est devenue un domaine important en économie de l'environnement.

²⁴MANAA Boumediene, Op.cit, p43.

²⁵Idem, p 44.

²⁶Laffont J.-J., Tirole J, A Theory of Incentives in Procurement and Regulation, MIT Press, Cambridge, 1993.

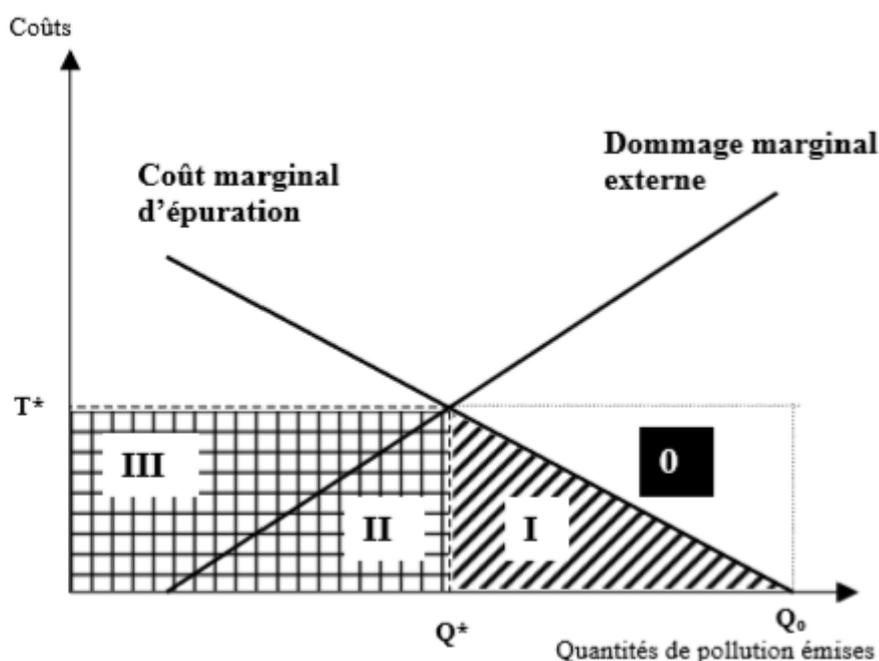
²⁷Williamson O. E, The Economic Institutions of Capitalism, The Free Press, Collier Macmillan Publishers, 1985.

3. L'internalisation des effets externes

Si une activité économique entraîne une pollution, alors le coût de cette pollution doit être pris en compte au niveau du pollueur. L'existence d'une défaillance du marché telle que les externalités, peut justifier l'intervention de l'Etat. Cette alternative constitue l'une des solutions pour la défaillance du marché.

L'idée a été initiée par l'économiste anglais Arthur Cecil Pigou qui a imaginé en 1920 une taxe obéissant au principe pollueur-payeur, qui oblige les responsables de la pollution à assumer le coût de la pollution ou de la dépollution, ainsi que celui de la ressource naturelle prélevée (on parle de taxe pigouvienne pour désigner une telle taxation)²⁸.

Figure n°2 : L'internalisation optimale des effets externes



Source : Gobard O, La pensée économique face à la question de l'environnement, cahier n° 2004-013, septembre 2004.

La figure n°02 représente le mécanisme de l'internalisation pigouvienne des externalités environnementales. L'optimum collectif est rétabli pour une valeur optimale non nulle des émissions polluantes Q^* qui égalise coûts marginaux de dépollution et dommage marginal externe de la pollution. Les agents économiques vont réduire leur pollution jusqu'au point où il leur en coûte davantage de réduire encore cette pollution que de payer une taxe. Les dépenses supportées sont égales à la somme de la zone I (coût de l'effort de dépollution

²⁸Pigou A-C (1920), The economics of welfare. London, Macmillan.

consenti à l'optimum) et des zones II (valeur du dommage résiduel à l'optimum de pollution) et des zones III qui correspondent au prélèvement fiscal. La zone 0 est l'économie réalisée par l'agent soumis à la taxe en réduisant sa pollution par rapport au niveau initial Q_0 (quantités des émissions polluantes 0). Q^*T^* c'est le point de l'égalité entre le dommage marginal externe et le coût marginal d'épuration.

La démarche de l'internalisation des effets externes c'est toutes les solutions proposées pour traiter les problèmes et qui consistent à faire intégrer par le pollueur le coût total de ses actions.

D'un point de vue économique, diverses sont les possibilités d'internalisation des effets externes. Le théorème ou principe de Coase en constitue une possibilité, telle que la taxe pigouvienne ou le principe du pollueur-payeur²⁹.

- Le principe du pollueur-payeur : *principe selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur*³⁰. D'après le parlement européen, *le principe du pollueur-payeur requiert de prouver l'existence d'un lien clair de causalité entre le dommage environnemental ou la menace imminente de dommage environnemental et l'acte ou l'omission de l'opérateur appelé à rembourser les coûts et à prendre des mesures*³¹. Donc, les pouvoirs publics déterminent la qualité de l'environnement qui doit au minimum être atteinte. Ce principe exige des coûts de mesure de prévention et de lutte contre la pollution.

- Le principe de Coase : l'Etat intervient pour corriger certaines défaillances de marché, Pigou en a proposé les modes d'internalisation. Mais, cette proposition a été critiquée par Coase (1960). Coase montre qu'il y a intérêt économique à ce qu'une négociation s'instaure directement entre pollueurs et victimes jusqu'à ce que survienne une entente spontanée sur le niveau de pollution acceptable³², ceci dit, les agents économiques impliqués dans la négociation directe ne doivent supporter aucun coût de transaction.

²⁹À côté des instruments purement économiques, il existe des instruments réglementaires pour internaliser les effets externes comme les normes, les autorisations, les limitations d'activité, etc.

³⁰Brodhag C et alii, Dictionnaire du développement durable, Édition AFNOR, Paris, 2004, p181.

³¹Disposition du Parlement européen arrêtée en première lecture le 14 mai 2003 en vue de l'adoption de la directive 2003/.../CE du Parlement européen et du Conseil sur la responsabilité environnementale en vue de la prévention et de la réparation des dommages environnementaux, T5-0211/2003.

³²Arnaud Diemer, Economie et environnement, Formation continue, MCF IUFM D'Auvergne, janvier 2004, p17.

- L'optimum de Pareto : *une situation où il n'est pas possible d'améliorer le bien-être de quiconque sans réduire le bien-être de quelqu'un d'autre*³³. Une allocation réalisable est optimale au sens Pareto, si l'on ne peut améliorer le bien-être de l'un des agents (consommateur ou entreprise) sans détériorer celui d'au moins un autre agent³⁴. Pour assurer l'optimalité au sens de Pareto, il faut maximiser le bien-être collectif ou le bien-être social et il faut que tous les marchés soient en concurrence parfaite.

3. L'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale qui vise à attribuer aux externalités et aux dommages environnementaux un prix (évaluation des externalités en terme monétaire), a connu une progression spectaculaire ces dernières années³⁵.

Les problèmes environnementaux n'ont bien souvent pas de prix car ils n'ont pas de marché ; pour protéger l'environnement, il est nécessaire de chercher à mieux évaluer les biens environnementaux, en exprimant la valeur des biens environnementaux pour mesurer les préférences des agents économiques pour l'utilisation ou la conservation de ces actifs. Il existe différents types de valeurs des biens environnementaux.

3.1. La valeur économique de l'environnement

La valeur des biens environnementaux ou la valeur des actifs environnementaux peut être mesurée selon les préférences des agents économiques pour l'utilisation de ces actifs, ou pour la conservation de ces actifs. Les actifs environnementaux possèdent plusieurs valeurs qui peuvent être classées en deux catégories ; une valeur d'usage et une valeur de non-usage. L'addition de ces deux valeurs des actifs environnementaux, donne la valeur économique totale de l'actif environnemental.

3.1.1. Valeur usage

La valeur d'usage n'a de valeur que pour l'usage et ne se réalise que dans le procès de la consommation³⁶. Elle est liée à toutes les utilisations possibles des actifs environnementaux. Kristrom B(2001) a pris l'exemple des forêts pour illustrer les différentes valeurs des actifs environnementaux.

³³Brodhag et alii, Économie et gestion de l'environnement, Édition librairie DROZ, Genève, 1996, p54.

³⁴Olivier Beaumais et Mireille Chiroleu-Assouline, Op.cit., p 15.

³⁵Gropper M. et W. Oates, 1992, Environmental economics : a survey». J. of Economic literature, 30, pp 675-740.

³⁶Karl Marx, Le capital, Livre I, chapitre 1, Critique de l'économie politique, 1895.

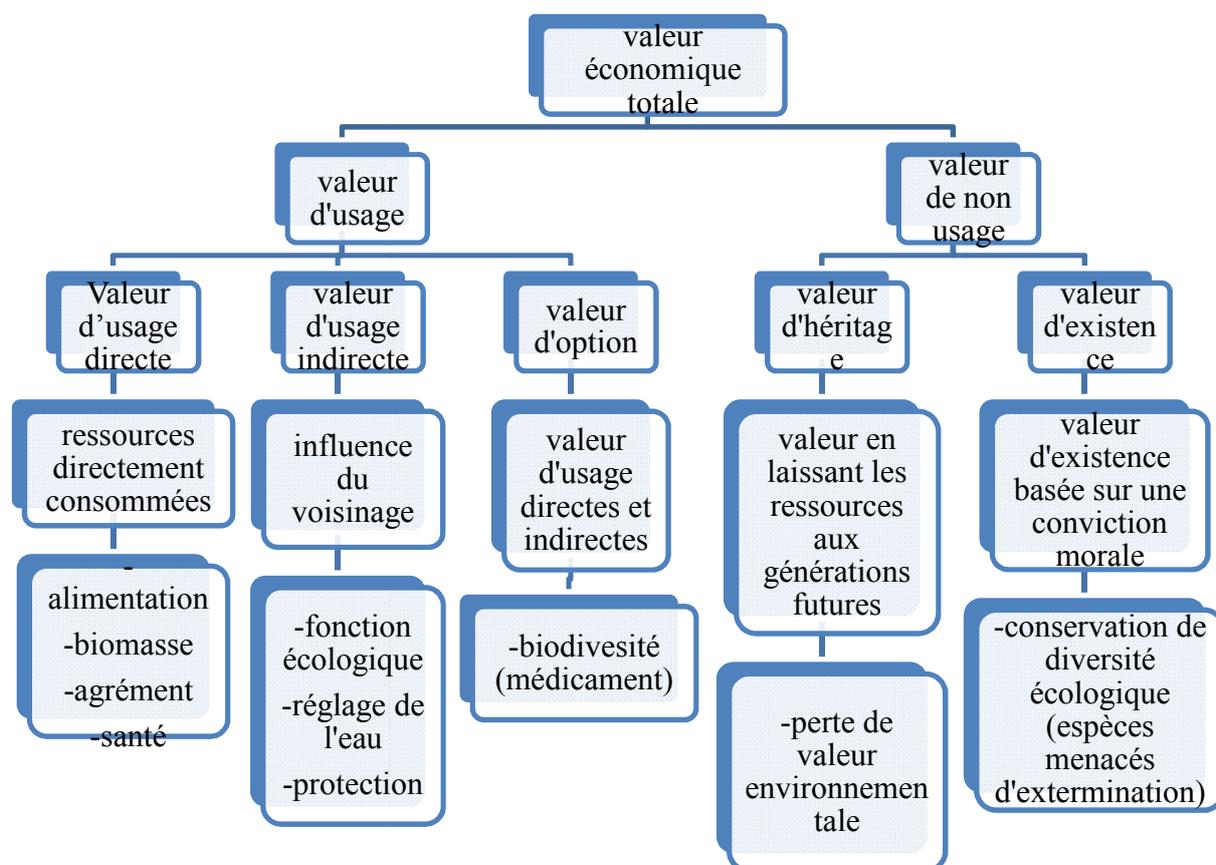
- Valeur d'usage directe : c'est la valeur des biens ou services ayant une utilité directe comme les ressources prélevées. Par exemple : pêche, chasse au gibier d'eau, etc.,
- Valeur d'usage indirecte : c'est la valeur des biens ou services ayant une utilité indirecte comme les fonctions écologiques. Par exemple : protection contre les crues, etc.,
- Valeur d'option : c'est une valeur d'usage (direct et indirect) ou de non-usage futurs comme les ressources génétiques. Par exemple : la destruction d'un parc naturel, etc.

3.1.2. Valeur non-usage

C'est la valeur attribuée à l'existence d'une ressource peu préservée. On distingue :

- Valeur d'existence : l'intérêt que certaines personnes portent à l'existence encore de certains animaux même si elles ne sont pas attirées par l'idée d'y être confrontées.
- Valeur d'héritage : valeur attachée au fait de savoir qu'un bien existe donc le bien doit être préservé pour nos descendants.

Figure n°3 : Les différentes valeurs de l'environnement.



Source : STERNER Thomas (1993), Manuel de l'environnement (version préliminaire)- Unit for Environmental Economics. Department of Economics, GOTHENBURG University, in Taladidia THIOMBIANO, Économie de l'environnement et des ressources naturelles, L'Harmattan, Paris, 2004, p.89.

3.2. Les méthodes d'évaluation environnementale

Les valeurs économiques de l'environnement sont révélées selon le comportement. Afin de révéler ces valeurs, deux méthodes d'évaluation sont utilisées : les méthodes directes et les méthodes indirectes.

3.2.1. Les méthodes indirectes

Ces méthodes cherchent à attribuer une valeur monétaire pour une valeur physique soit d'une façon positive ou d'une façon négative de l'évolution de l'environnement. Ces méthodes n'expriment pas les préférences des agents économiques et ne sont pas en mesure de fournir la valeur économique, les différentes méthodes indirectes :

- la méthode des dépenses de protection : repose sur l'observation de dépenses engagées par les individus pour lutter contre une dégradation ou pour obtenir une amélioration de l'environnement.
- la méthode des coûts de déplacement : elle se base sur l'idée que pour bénéficier de certains services environnementaux, tels les loisirs de plein air, on doit consommer un certain montant de services marchands, notamment en matière de transport³⁷.
- la méthode des prix hédonistes : repose sur le constat très simple que la variation des prix des biens fonciers reflète, au moins pour partie, la qualité de l'environnement³⁸.

3.2.2. Les méthodes directes

Ces méthodes cherchent à révéler une valeur estimée à partir des préférences des individus qui reposent sur l'observation de leurs comportements économiques, c'est le cas de la méthode d'évaluation contingente car elle est basée sur l'analyse des intentions des individus.

3.2.3. Autres méthodes

Il existe d'autres méthodes d'évaluation qui ne sont ni indirectes ni directes, comme les transferts de bénéfices et le passage par des fonctions de dommages.

- Les transferts de bénéfices : lorsque le temps pour réaliser une étude d'évaluation est pressant ou les études d'évaluation sont tellement nombreuses, des extrapolations des consentements à payer peuvent être opérées d'un actif environnemental à un autre. Cette méthode est rapide et peu coûteuse, qui a les défauts de ses qualités³⁹.

³⁷Le point sur l'évaluation économique des biens environnementaux. Etude réalisée dans le cadre des actions de service public du BRGM 98-D-425. Juillet 1999, R40622. P46.

³⁸Idem, p 47.

³⁹Olivier Beaumais et Mireille Chiroleu-Assouline, Op.cit., p. 71.

- le passage par des fonctions de dommages : c'est une méthode qui combine l'approche physique et l'approche économique. L'étude des effets de la pollution atmosphérique, à titre d'exemple, mobilise les résultats de trois types de travaux : la modélisation de la diffusion et de la transformation des polluants, l'évaluation des effets subis par les récepteurs et enfin le chiffrage des dommages dus à la pollution atmosphérique⁴⁰.

4. Les instruments de la politique environnementale

Les instruments de la politique environnementale sont des mesures institutionnelles dont le rôle est de susciter des pollueurs un comportement moins polluant. Dans le cas des biens environnementaux, l'allocation efficace des ressources ne peut se réaliser par le fonctionnement libre du marché. Ainsi pour aider le marché à atteindre l'optimum de Pareto, les pouvoirs publics ont à leur disposition deux instruments pour internaliser les effets externes. La première catégorie, regroupe les instruments économiques de régulation par les prix (Taxes,...) et par les quantités (permis d'émission) tandis que la seconde est d'essence régaliennne et préconise des réglementations de type administratif (norme, limitation de la production, interdiction) (Barde, 1992) et la troisième catégorie consiste en théorème de Coase ou bien la négociation bilatérale, même si en pratique les solutions privées qui mettent en relation les pollueurs et les pollués ne sont pas répandues.

4.1. Les instruments économiques

Les instruments économiques désignent les moyens d'action qui visent à réduire les atteintes à l'environnement, par des incitations financières plutôt que par des prescriptions ou des interdictions. La dégradation de l'environnement résulte essentiellement de l'absence de droit de propriété. Or, en établissant de tels droits et en donnant un prix aux ressources naturelles, on amène les pollueurs à considérer leur utilisation comme celle de n'importe quel autre input⁴¹.

D'après l'OCDE, un instrument économique est une mesure qui utilise le système des prix et les forces du marché pour atteindre un objectif donné. Donc, il modifie l'environnement des pollueurs à travers les prix. Ces instruments économiques sont utilisés dans l'objectif de protéger l'environnement, ils prônent l'utilisation des prix, avant tout, pour amener les

⁴⁰Olivier Beaumais et Mireille Chiroleu-Assouline, Op.cit., p. 72.

⁴¹Stritt M-A : politique environnementale et efficacité économique : pour l'introduction de certificats négociables en suisse, thèse de doctorat en Sciences Économiques, 1997 in http://doc.rero.ch/lm.php?url:1000,40,4,200508117133127-RO/2_thèse_StrittMA.pdf.

individus et entreprises à modifier leur comportement⁴². Parmi les instruments économiques utilisés par les pouvoirs publics afin de protéger l'environnement, on cite entre autres : les taxes, les redevances, les subventions et les permis d'émissions négociables.

4.1.1. Les taxes et redevances d'émissions environnementales

Ces taxes appelées communément « *taxes pigouviennes* » par référence à A. C. Pigou (1920), le premier à avoir préconisé l'intervention de l'Etat pour corriger les effets externes par le biais de cet instrument. Elles sont définies comme un : « *versement obligatoire effectué sans contre partie à l'Etat, en fonction d'une assiette de base fiscale jugée particulièrement opportune en terme d'environnement* »⁴³. Le fonctionnement de l'économie réelle diverge du modèle de la concurrence parfaite, c'est pourquoi les économistes néo-classiques prônent l'intervention de l'Etat pour les faire tendre⁴⁴. Ils peuvent directement porter sur la pollution émise, le pollueur paye un montant (taux) en relation avec la pollution émise. Ces taxes peuvent varier. Ces taxes ont pour finalité l'internalisation des externalités, et par conséquent la protection de l'environnement. L'OCDE (1989)⁴⁵ dénombre les instruments suivants de régulation par le prix : taxes sur les émissions, taxes sur les produits, redevances pour les services rendus et redevances administratives.

4.1.2. Les subventions

Comme le fait remarquer Colin Reid, les aides accordées pour le boisement ainsi que les allègements fiscaux sur le revenu de ces opérations, constituent une subvention pour encourager les projets de plantation favorable à l'environnement⁴⁶. Chaque pollueur reçoit une unité de subvention par une unité de pollution en deçà d'un niveau de pollution de référence. Ces subventions sont des aides financières de l'Etat pour atteindre un niveau optimal social selon la détermination de montant de subvention. Donc, il s'agit de subventionner tout agent dépollueur⁴⁷ qui n'arrive pas à assumer le coût financier d'une réduction de ses émissions polluantes⁴⁸.

⁴²Gouvernement du Québec, ministère des finances et ministère de l'environnement et de la faune, 1996a, p.4.

⁴³Brodhag C et alii, Op.cit., p220.

⁴⁴Elodie BERTRAND et Christophe DESTAIS, (2002), « Le théorème de Coase : une réflexion sur les fondements microéconomiques de l'intervention publique », Reflets et Perspectives, XLI, 2, p. 111.

⁴⁵Burgenmeier et al., Op.cit., p. 92-93.

⁴⁶Colin Reid, «Environmental Regulation Through Economic Instruments: The Example of Forestry», 1996, Environmental Law and Management, p.59.

⁴⁷Dumas P : Economie de l'environnement, cours donné à la plate forme environnementale de l'ENS Paris, in www.environnement.ens.fr/perso/dumas/www_eco_env/eco_env.pdf.

⁴⁸Drummond D, Caranci B et Tulk D, Des solutions économiques pour protéger l'environnement, Mars 2007, in www.td.com/economics.

4.1.3. Les permis d'émissions négociables

Les systèmes de permis d'émissions négociables constituent un moyen d'intervention de la puissance publique plus sévère que les taxes, puisque les quantités d'émission sont strictement contrôlées. Les permis d'émissions négociables conduisent à l'égalisation des coûts marginaux de réduction et le montant du permis. Ils consistent en une «négociation entre le pollueur et le pollué qui s'accorderont sur les compensations nécessaires»⁴⁹, pour réduire les externalités.

4.2. Les instruments réglementaires

Berry et Rondinelli (1998 ; p.39) affirment que ce système est devenu le fondement pour un grand nombre de programmes d'environnement, de santé et de sécurité ainsi que pour des milliers de directives, standards et de régulations étatiques, fédérales et locales dans lequel les activités doivent opérer. Ces instruments réglementaires dépendent un ensemble des activités de contrôle et de stabilisation des activités économique pour pallier les problèmes environnementaux et lutter contre la pollution. Ils se fondent sur l'interdiction, l'obligation ou la limitation qui donne un caractère d'internalisation de l'externalité.

Les réglementations imposent des normes de performances ou de moyens, que les entreprises doivent respecter et établissent des mécanismes de surveillance pour s'assurer le font. Barde (1992), distingue quatre types de normes :

- Les normes d'émission : est une obligation ou interdiction des rejets de polluants, par exemple : limitation des émissions de SO₂ dans l'atmosphère ou de bruit des véhicules,
- Les normes de qualité : sont considérées comme un objectif à atteindre et non pas une variable instrumentale, par exemple : fixation d'un taux admissible de nitrates dans l'eau ou dans l'air,
- Les normes de procédés : elles sont connues comme une obligation de moyens et aussi elles exigent de mettre dans l'installation polluante les procédés de production, les techniques et équipements par exemple : les types dépoussiéreurs de gaz aux hauteurs des cheminés,
- Les normes de produits : définissent ce qu'un produit nuisible à l'environnement doit contenir, par exemple : teneur en plomb d'une essence ou teneur en soufre d'un combustible.

⁴⁹Stritt M-A, Op.cit.

4.3. Les instruments volontaires de protection de l'environnement

Selon David (2003 ; p 708), face aux limites des instruments traditionnels (réglementaires et économiques), une nouvelle forme dérégulation environnementale, dite Approches Volontaires (AV), s'est développée depuis les années 90. L'approche volontaire s'appuie sur les forces du marché et repose notamment sur la production d'informations susceptibles de permettre aux acteurs d'exprimer leurs préoccupations⁵⁰. (Bougherara, 2003: p.12-13). Ainsi, le terme "volontaire" renvoie aux initiatives non directement mandatées par les régulations du gouvernement, affirme Christmann (2004 ; p.750).

D'après l'OCDE (1999), les approches volontaires sont définies comme *des dispositifs en vertu desquels les entreprises s'engagent volontairement à améliorer leurs performances environnementales* (David 2003 ; p.708).

L'une des approches volontaires la plus répandue dans la pratique est la certification (norme) ISO14001. C'est une norme d'internalisation des externalités qui établit les exigences relatives au système de gestion environnementale (SGE). Elle améliore les performances environnementales grâce à l'utilisation efficiente des ressources et à la réduction des déchets polluants.

La norme ISO 14001 met l'accent sur le rôle des dirigeants en supposant que ces derniers doivent s'engager à améliorer les résultats environnementaux de leurs entreprises, avant toutes procédures de certification (Gavronski et al, 2008).

Nous pouvons conclure que, l'économie de l'environnement exerce des externalités résultant d'une défaillance du marché et en se référant à la théorie de l'internalisation des effets externes pour corriger la défaillance du marché.

Les économistes tentent de définir la valeur économique qu'on agrège la valeur usage et la valeur non-usage pour obtenir la valeur économique totale de l'environnement sous les techniques d'évaluation économique de l'environnement.

Estimer la valeur économique de l'environnement revêt une importance primordiale, dans la prise de décision relative au choix des instruments de la politique environnementale.

⁵⁰Ces opinions semblent toutefois converger sur au moins une dimension : la remise en question du monopole étatique jusque là presque seul garant de la protection de l'environnement. Ces nouveaux instruments s'articulent néanmoins autour du cadre institutionnel préexistant.

*Chapitre II : Engagements et
comportements environnementaux des
dirigeants d'entreprises.*

Chapitre II : Engagements et comportements environnementaux des dirigeants d'entreprises.

Les dirigeants des entreprises cherchent à améliorer la gestion et les performances environnementales et il est essentiel de posséder une politique environnementale, mettre en œuvre la certification environnementale et d'identifier les comportements environnementaux de ces dirigeants des entreprises.

Les entreprises cherchent à certifier leur système de gestion environnementale par l'adaptation des certifications environnementales pour structurer, planifier et intégrer la performance de l'environnement. Donc ce système est adopté par les organismes et les différentes entreprises pour protéger l'environnement⁵¹. Les engagements environnementaux sont les éléments des activités d'une organisation ou d'une entreprise qui peuvent avoir une influence négative ou positive sur l'environnement⁵².

Ce chapitre, compose les engagements environnementaux sont classés en deux catégories à savoir les engagements environnementaux techniques et les engagements environnementaux managériaux, et aussi la typologie des comportements environnementaux. Donc ce chapitre consiste à élaborer la typologie des comportements environnementaux en se basant sur les engagements environnementaux

1. Le système de gestion environnementale

Le système de gestion environnementale ou bien le système de management environnemental est un outil de gestion de l'entreprise qui lui permet de s'organiser de manière à réduire ses impacts sur l'environnement. Ce système est défini comme la politique environnementale et les procédures managériales qui ont pour objectif la réduction de la pollution⁵³. L'objectif de ce système consiste à atteindre une meilleure performance environnementale, ce qui nécessite la connaissance de la situation pendant une période donnée et d'avoir des informations précises sur les impacts écologiques (environnementaux) des différentes activités de

⁵¹La gestion environnementale, les initiatives industrielles et la norme ISO 14001 in <https://books.openedition.org/pum/10679>.

⁵² MELBOUCI Leila, « L'environnement de l'entreprise et son analyse », Cours, p1.

⁵³ Klassen, R. et D, Whybark, 1999a, Environmental management in operations : The selection of environmental technologies, Decision Sciences, 30, 3, p 601-631.

l'entreprise. Les entreprises peuvent se reposer, entre autres, sur la norme ISO 14001, qu'est l'un des outils pratiques pour gérer leurs responsabilités environnementales.

La vérification environnementale est l'une des conditions préalables à la performance environnementale du système, car elle fait l'objet d'exigences précises et elle est nécessaire au contrôle et au bon fonctionnement du système.

2. Les engagements environnementaux

L'engagement écologique (environnemental) pourrait être défini comme reprenant tout ce qui a trait aux attentions portées à la protection et à la sauvegarde du milieu naturel. Il est lié à une décision volontaire de participation à un projet, à une action, ou autre, s'inscrivant dans le temps⁵⁴.

Les engagements environnementaux des dirigeants traduisent la volonté pour réduire les niveaux de la pollution de leurs entreprises et déterminent les résultats environnementaux. Florida (1996), trouve que les dirigeants constituent les premiers acteurs, avant les ingénieurs et les opérateurs, qui contribuent à l'amélioration des résultats environnementaux de leurs entreprises par le niveau de leurs engagements environnementaux⁵⁵.

La norme ISO 14001 met l'accent sur le rôle des dirigeants en supposant que ces derniers doivent s'engager à améliorer les résultats environnementaux de leurs entreprises avant toutes procédures de certification⁵⁶.

Les engagements environnementaux peuvent se matérialiser sous différentes formes : stratégie environnementale, certification environnementale, etc.⁵⁷.

Les engagements environnementaux se classent en deux catégories qui sont : les engagements environnementaux techniques et les engagements environnementaux managériaux. Cette classification prend pour origine les composantes de la gestion environnementale qui est

⁵⁴<http://proj.siep.be/le-pro-j/etre-acteur-dans-la-societe/tes-engagements/lengagement-ecologique/>. Consulté le 26/06/2020.

⁵⁵Florida R (1996), Lean and green: the move to environmentally conscious manufacturing, California Management Review, 39, 1, p.80-105.

⁵⁶Gavronski I, Ferrer G and Paiva E-L (2008), ISO 14001 certification in Brazil: motivations and benefits, journal of cleaner production, 16, p. 87-97.

⁵⁷Henrique I and Sadorsky P (1999), The relationship between environmental commitment and managerial perception of stakeholder importance, academy of management journal, 42, p. 87-99.

supposée contenir deux composantes : technique, à savoir les technologies environnementales et managériales, à savoir le système de gestion environnementale⁵⁸.

2.1. Les engagements techniques

*“Environmental technologies are defined as production equipment, methods and procedures, product designs, and product delivery mechanisms that conserve energy and natural resources, minimize environmental load of human activities, and protect the natural environment”*⁵⁹.

Suivant cette définition, les engagements environnementaux techniques se manifestent par les technologies environnementales ou les écotecnologies qui sont définies comme des équipements de production, des méthodes, des procédures ayant pour objectif de conserver l'énergie et les ressources naturelles, et minimiser l'effet négatif des activités de l'être-humain pour protéger l'environnement. Donc, cette définition n'implique que le concept de technologies environnementales qui est un concept bidimensionnel (se compose de deux dimensions). La première dimension est relative aux équipements comme les stations d'épuration. La deuxième dimension concerne les techniques et procédures mises en place afin que les équipements environnementaux produisent l'effet voulu comme les procédures relatives à la pollution accidentelle.

Les technologies environnementales sont diverses. En se basant sur le principe de leur fonctionnement, la majorité des travaux identifient deux catégories principales de technologies environnementales : les technologies de contrôle de la pollution et les technologies de prévention de la pollution⁶⁰.

2.1.1. Les technologies de contrôle

Ces technologies ont pour objectif de traiter la pollution après sa génération. Les contaminants résultant de l'activité de la firme sont traités en aval du processus de production⁶¹.

⁵⁸Klassen, r. et c.p, mclaughlin, 1996, the impact of environmental technologies on manufacturing performance, academy of management journal, 42, 6, p. 599-615.

⁵⁹SHRIVASTAVA Paul (1995), «Environmental technologies and competitive advantage», Strategic Management Journal, Special Issue: Technological transformation and the new competitive landscape, vol.16, Summer. P185.

⁶⁰Chrisman, P, 2000, Effects of best practices of environmental management on cost advantage : the role of complementary assets, Academy of management Journal, 43, 4, p.663-676.

⁶¹Klassen, R. et D, Whybark, 1999b, The impact of environmental technologies on manufacturing performance, Academy of management Journal, 42, 6. P. 599-615.

Malgré l'utilisation massive de ces technologies suite aux incitations gouvernementales, qui cherchent et souhaitent une réduction rapide des émissions polluantes, à court terme, elles constituent des solutions qui ne modifient pas les comportements des dirigeants des entreprises. En fait, les entreprises continuent toujours à polluer dans l'espoir que ces technologies remédient aux conséquences négatives de leurs activités économiques.

2.1.2. Les technologies de prévention

Ces technologies minimisent ou éliminent la pollution avant sa création, agissant à la source du problème et provoquent ainsi un changement dans le processus de production⁶². Ces technologies de prévention se sont développées suites aux lacunes des technologies de contrôle et à l'intensification des pressions écologiques. Le développement de la norme ISO 14001 permet à ce type de technologies de se développer davantage, du fait qu'elle se base sur le principe de prévention qui suppose l'utilisation plus efficiente des ressources, puisque la pollution est considérée comme une source d'inefficience dans l'utilisation des ressources⁶³.

2.2. Les engagements managériaux

Les engagements environnementaux managériaux se matérialisent par la mise en place d'un système de gestion environnementale (SGE). Ces engagements environnementaux managériaux sont davantage renforcés si les entreprises s'inscrivent dans une démarche de certificat à la norme ISO 14001⁶⁴. C'est pour cette raison que les dirigeants des entreprises sont appelés à renforcer leurs engagements environnementaux pour que la certification environnementale remplit ses objectifs environnementaux.

L'adoption d'un SGE certifié implique la mise en œuvre de moyens financiers, humains et techniques non négligeables et ce système comprend les activités managériales et permet aux entreprises de réduire et de contrôler d'une façon permanente tout effet indésirable émis par elles sur l'environnement naturel. Le SGE s'appuie essentiellement sur des objectifs environnementaux, une politique environnementale claire, une organisation adéquate qui

⁶²Klassen, R, 2000, Exploring the linkage between investment in manufacturing and environmental technologies, International Journal of Operations & Production Management, 20, 2, pp 127-147.

⁶³Porter, M. et C, Van der Linde, 1995, Green and competitive Ending the Stalemate, Harvard Business Review, Septembre-Octobre, p 120-134.

⁶⁴TURKI Ahmed (2003), L'impact de l'investissement écologique sur la performance : le cas des entreprises tunisiennes, Communication à la 12^{ème} Conférence de l'AIMS, 03-06 Juin, les Côtes de Carthage. P2.

définit les tâches, tout en identifiant les plans d'action et les ressources nécessaires. Les engagements environnementaux des dirigeants sont essentiellement de nature managériale⁶⁵.

Au sein de ces SGE certifiés, les dirigeants des entreprises s'engagent à protéger l'environnement. Leurs activités environnementales peuvent être organisées au sein des plans environnementaux où des objectifs environnementaux sont fixés et des procédures relatives à leurs révisions sont établies.

3. Typologies des comportements environnementaux

Depuis les années 1960, avec la montée des pressions écologiques et des préoccupations environnementales, la prise en compte de l'environnement dans les différentes entreprises est devenue de plus en plus importante. Donc, les dirigeants des entreprises commencent à modifier leurs comportements environnementaux vis-à-vis de l'environnement naturel.

Le comportement environnemental se définit comme : « *un comportement adopté par un individu qui décide, de façon consciente, de minimiser ses impacts négatifs sur les milieux naturels et construit*⁶⁶ ».

Les dirigeants des entreprises adoptent un comportement environnemental supposent que la protection de l'environnement est inutile et essayent par conséquent de minimiser leurs engagements environnementaux. L'importance accordée à chacun des deux types d'engagements environnementaux (managériaux et techniques) est fonction de la perception des dirigeants envers la dimension écologique qui sera traduite dans leurs comportements écologiques⁶⁷.

Butel-Bellini (1997) a identifié trois comportements environnementaux des dirigeants d'entreprises, à savoir :

3.1. Comportement éco-défensif

Les entreprises de cette catégorie sont généralement dans une logique purement économique et financière. Ce comportement conduit à penser les investissements écologiques et sociaux comme des coûts inutiles, donc ces entreprises privilégient le rendement économique

⁶⁵Henrique, I. et P, Sadorsky, 1999, The relationship between environmental commitment and managerial perceptions of stakeholder importance, *Academy of management Journal*, 42, 1. P 87-99.

⁶⁶Kollmus A and Agyeman, J. (2002).Mind the gap : why do people act environmentally and what are the barriers to pro-environmental behaviour ? *Environmental Education Research*, 8(3). P240.

⁶⁷Sharma S, (2000), managerial interpretation of organizational context as predictors of corporate choice of environmental strategy, *academy of management journal*, 43, 4, pp. 681-697.

immédiat et considèrent les investissements environnementaux comme un coût ou comme une contrainte ou une charge. Leur unique objectif est le profit.

Les comportements éco-défensifs peuvent se traduire différemment⁶⁸ :

- de manière active : essai de limiter l'intégration de la donnée écologique par des actions de lobbying ou pressions diverses.
- de manière passive : la donnée écologique ne sera pas intégrée en prétextant l'ignorance, qui peut être volontaire ou non.

3.2. Comportement éco-conformiste

Les entreprises de cette catégorie suivent et respectent les réglementations (normes, contrats, lois...) sans faire plus pour le respect de l'environnement. Ce comportement cherche à minimiser les risques et les investissements en respectant au minimum les normes légales. Donc, les dirigeants suivent les exigences réglementaires sans aller au-delà même si c'est possible pour leurs entreprises. Les objectifs de ce comportement sont le maintien d'un profit optimal, ainsi que la préservation de la légitimité.

3.3. Comportement écosensible

Les entreprises de cette catégorie et qui se comportent de cette manière, ne privilégient pas la rentabilité financière immédiate. Le plus souvent, elles vont au-delà des normes imposées par la réglementation. Ces entreprises sont très sensibles aux problèmes écologiques. L'environnement est considéré comme un élément de pérennité de l'entreprise. Donc, ces comportements écosensibles allant au-delà des exigences légales, la donnée écologique étant considérée comme un élément-clé pour la pérennité de l'entreprise.

L'investissement écologique est ici considéré comme rentable à plus ou moins longue échéance, les entreprises cherchent à tirer profit d'une anticipation des exigences législatives ou de celles du marché⁶⁹.

Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques majeures des trois comportements environnementaux et la différence entre ces comportements.

⁶⁸BEATRICE BUTEL-BELLIN «L'intégration de la donnée écologique dans la gestion de l'entreprise : une analyse contingente au niveau des sites de production». P145.

⁶⁹2 Cela va dans le sens des conclusions de l'étude de Ghobarian et Al. (1994) qui soulignent que la soutenabilité doit dans tous les cas aller de pair avec profitabilité pour être appliqué.

Tableau n°2 : Différences entre comportements écologiques.

Domaine d'intégration	Perception de la donnée écologique	Type de comportements environnementaux
Stratégie.	Investissement lié à la qualité du produit et du site. Avantage compétitif.	Ecosensible.
Organisation.	Coût nécessaire, mais à minimiser.	Eco-conformiste.
Technique.	Coût inutile et à éviter.	Eco-défensif.

Source : BEATRICE BUTEL-BELLINI, L'intégration de la donnée écologique dans la gestion de l'entreprise : une analyse contingente au niveau des sites de production, p150.

Ces trois comportements s'articulent autour de deux logiques d'intégration de l'environnement dans la prise de décision : la logique additive et la logique systémique.

La logique additive : suivant laquelle, l'entreprise ne remet pas en cause son processus de décision (cas des comportements éco-défensifs et éco-conformistes), cette logique est caractérisée par le maintien du même processus de décision, avec une prise en compte plus ou moins forte de la donnée écologique.

La logique systématique : la logique systématique où l'intégration de l'environnement modifie la structure profonde du processus de décision (cas des comportements écosensibles) par la prise en compte de la donnée écologique.

Boiral (1998 : p.01), distingue deux approches :

Approche palliative : elle se focalise sur la gestion des pressions exercées sur l'entreprise relatives à la protection de l'environnement qui sera la tâche d'un service à part entière. Donc, les entreprises sous la pression de la réglementation et autres pressions écologistes, sont contraintes d'installer des équipements de dépollution généralement situés en aval des procédés.

L'approche palliative se situe selon Auster & Hunt (1990)⁷⁰ dans la deuxième ou la troisième phase du processus de développement des programmes de management environnemental, constitué par cinq phases. La première phase est relative à l'approche économique classique où la protection de l'environnement n'est pas prise en considération, la deuxième phase

⁷⁰Auster, E. / Hunt, C., Proactive Environmental Management: Avoiding The Toxic Trap, Sloan Management Review, Winter, 1990, p. 7-18.

constitue la première étape du management environnemental où la protection de l'environnement est à son niveau minimal et les actions pro-environnement qui sont déclenchées quand les problèmes surgissent, prennent en considération la réglementation, tandis que dans la troisième phase, la protection de l'environnement est moyenne. Elle est réalisée par un service dont l'interaction avec les autres services de l'entreprise est minimale et les actions écologiques prennent en compte, en plus de la réglementation, les relations entre l'entreprise et son environnement externe (clients, groupes écologiques, etc.).

Approche préventive/ intégrative : donne une vision plus responsable quant à la protection de l'environnement. Cette approche vise à réduire la pollution à la source par l'intégration des préoccupations environnementales dans la gestion quotidienne de l'entreprise. L'entreprise adoptant une approche intégrative se situe dans la quatrième ou la cinquième phase du processus de développement du management environnemental (Auster & Hunt 1990)⁷¹. Alors que dans la quatrième phase, le niveau d'intégration du facteur environnemental est modéré, la cinquième phase se caractérise par une protection environnementale maximale du fait que la gestion environnementale est une tâche prioritaire pour l'entreprise.

Marquet-pondeville (2001 : p.08) choisit d'illustrer ces définitions des stratégies environnementales avec la typologie de Roome (1992) qui est une des plus citées et qui distingue quatre options environnementales présentées le long d'un continuum :

- Non Compliance (Non Conformité) : fait référence aux entreprises qui ne réagissent pas aux changements des standards environnementaux, et affichent une passivité dans leur comportement à cause des contraintes de coûts, de l'inertie des managers, etc.
- Compliance (Conformité), les entreprises développent des solutions à des problèmes environnementaux ponctuels en fonction de l'évolution de la législation. Une entreprise qui adopte ce type de stratégie n'anticipe pas les changements législatifs environnementaux.
- Compliance Plus (Conformité Plus), les organisations commencent à prendre une position en matière de gestion environnementale et réfléchissent au-delà des standards et des normes existants. Une entreprise qui adopte cette approche cherche à intégrer les systèmes de gestion environnementale dans le cadre de la stratégie générale, ce qui peut impliquer des changements organisationnels.

⁷¹Ibid.

- Proactivité (excellence proactive/leading edge), la gestion environnementale et une bonne gestion pour former une stratégie unique dénommée proactive, d'excellence et d'un état de l'art. Elle amène la firme à être leader environnementale dans l'industrie.

Tableau n°3 : Typologie des stratégies environnementales

Stratégies environnementales	Caractéristiques
Non Compliance	-pas de réaction au changement des standards environnementaux.
Compliance	-position réactive dirigée par la législation environnementale, -développement de solutions à des problèmes environnementaux ponctuels, -techniques de gestion et technologies induites par la loi.
Compliance plus	-réflexion environnementale au-delà des standards et de normes environnementales, -intégration de systèmes de gestion environnementale, - changements organisationnels possibles.
Proactive : -Commercial and Environmental -Excellence -Leading edge	-la gestion environnementale est une bonne gestion, -leader environnemental dans l'industrie, -«état de l'art » en gestion environnementale.

Source: Roome N. (1992), developing environmental management strategies, Business Strategy and the Environment, Vol.1, Part. 1, Springer, p. 11-23.

La typologie de Hart (1995) classe les entreprises selon le concept d'engagement des ressources : plus l'entreprise engage des ressources pour faire face à ses enjeux et contraintes écologiques, plus elle est considérée comme proactive (In Essid 2007 : p.05). En croisant les deux classifications de Roome (1992) et de Hart (1995), Essid (2007) obtient la matrice suivante:

Tableau n°4 : Les quatre situations stratégiques environnementales.

		Engagements de ressources spécifiques	
		Faible	Forte
Conformité à la réglementation	Faible	Réactive	Active
	Forte	Adaptative	Proactive

Source : Essid Moez (2007), Quels outils de contrôle pour décliner les stratégies environnementales?, Communication au 28ème Congrès de l'Association Française de Comptabilité (AFC): «Comptabilité et environnement», 23-25 Mai, Poitiers.

D'après Atil (2009 : p.08-09), il existe trois catégories de comportements qui ont été mises en exergue lors d'une étude empirique menée sur les PME algériennes :

- Eco-nocif : les entreprises de cette catégorie ont une très faible préoccupation des réglementations. Les responsables ne respectent pas, seulement, les lois et les normes environnementales, mais ils ne cherchent pas également à profiter des opportunités offertes par les incitations écologiques.

- Eco-passif (conformistes) : cette catégorie a opté pour une activité réduite dans le domaine d'intégration de l'environnement. Les responsables se limitent à transcrire, systématiquement et de façon régulière dans leurs activités, toutes les lois et règlements venant les encadrer dans le domaine de l'environnement.

- éco-actif (opportunistes) : cette catégorie comme la catégorie d'éco-passif, elle est marquée par le caractère conformiste. Les responsables cherchent avant tout à améliorer leur situation financière et s'ils sont de temps en temps, très motivés par la prise en compte de l'environnement, mais cette motivation est purement économique.

Dés la fin des années 1980, la logique classique a progressivement laissé la place à une nouvelles logique (gagnant-gagnant) ; elle suppose que les dirigeants des entreprises peuvent améliorer la performance économique et environnementale de leurs entreprises. Selon cette logique, les engagements environnements des dirigeants deviennent plus significatifs (Berry et Rondinelli, 1998)⁷². Ces dirigeants sont orientés par l'engagement environnemental technique que l'engagement environnemental managérial et adoptent les technologies de prévention (principe de prévention de la pollution) plus que les technologies de contrôle (principe de contrôle de la pollution), car les engagements environnementaux managériaux

⁷²Berry, M.A, D.A. Rondinelli, 1998, Proactive corporate environmental management : A new industrial revolution, The Academy of Management Executive, 12, 2. P38-50.

sont minimales sinon inexistantes : pas d'objectifs environnementaux, pas de stratégie environnementale et pas des rapports environnementaux, et l'adoption d'un comportement environnementaux plus favorable à la protection de l'environnement se matérialise par un renforcement des engagements environnementaux managériaux : fixation des objectifs environnementaux, formulation d'une stratégie environnementale, réalisation des rapports environnementaux (Hunt et Auster, 1990)⁷³.

Turki (2009 : p.04) propose pour sa part une logique ou un raisonnement fort intéressant représenté dans le tableau ci-dessus :

Tableau n°5 : Relation entre engagements environnementaux et logiques écologiques.

	Logique classique	Logique contemporaine
Engagement environnemental technique.	Principe de contrôle de la pollution.	Principe de prévention de la pollution.
Engagement environnemental managérial.	Minime sinon inexistant.	Davantage renforcé.

Source : Turki Ahmed, « Les comportements écologiques des dirigeants des entreprises tunisiennes », Vertigo- La revue en sciences de l'environnement, vol.09, n°02, Septembre. P04.

KHELLADI Mohammed Amine Mehdi (2011), a conçu une typologie schématisée par une matrice en 02 axes: horizontal et vertical. Pour la réaliser, il a combiné les typologies de Roome (1992) et de Hart (1995). Roome, qui se base sur le néo-institutionnalisme, le comportement écologique est synonyme de conformité: conformité aux règles institutionnelles, adaptation à la réglementation, aux lois, aux normes et à la certification en vigueur. L'idée est que, plus l'entreprise est conforme aux lois, plus elle est proactive. Par contre, Hart classe les firmes selon le concept d'engagement des ressources, autrement dit, il les classe suivant la théorie des ressources : plus la firme engage des moyens, plus elle est considérée comme proactive. La matrice se présentera donc comme suit:

- axe de l'ambition de conformité signifiant soit que l'entreprise veuille rester seulement conforme aux exigences imposées par la loi (conformité ordinaire), soit qu'elle veuille dépasser et faire mieux que ce qui est lui demandé par la réglementation (conformité plus chez Roome),

⁷³Auser, E. et C, Hunt, 1990, Proactive environmental management : avoiding the toxictrap, Sloan Management Review, 31, 2. P7-18.

- axe du volume et de la qualité des ressources engagées qui est un peu complexe puisqu'il englobe trois critères interdépendants. Pour ce faire, il a opté pour un arbitrage entre les paramètres (types de technologies utilisées, niveau de concrétisation ou d'opérationnalisation des pratiques, degré de formalisation de l'engagement environnemental) en donnant à chacun d'eux le degré de faible, de moyen ou de fort.

A partir des données des deux axes, il a obtenu quatre catégories de comportements environnementaux représentés dans la figure n°04⁷⁴.

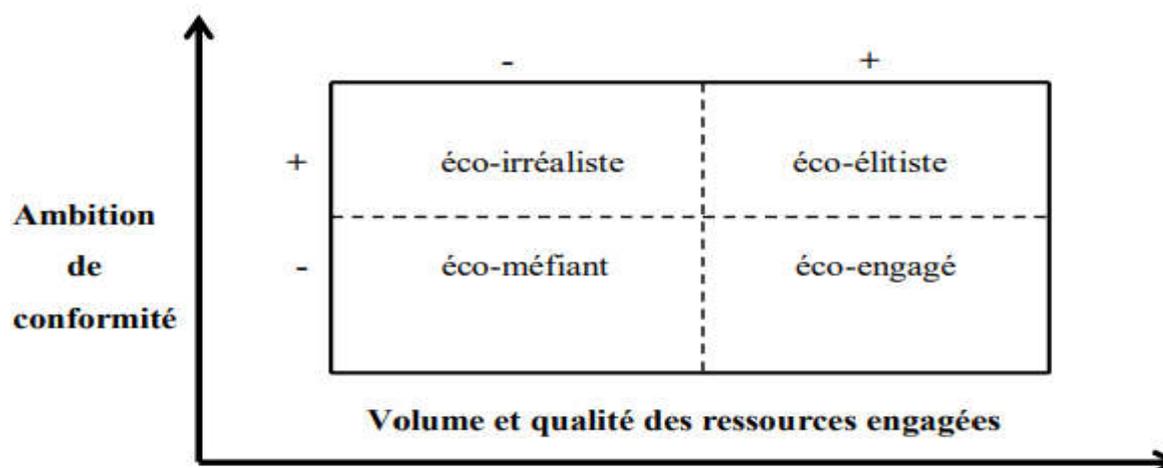
- **Eco-méfiant**: les entreprises ou les organismes dans ce cas ne voient pas l'intérêt d'un dépassement des exigences légales environnementales et se contentent d'être conformes avec des actions très limitées,

- **Eco-irréaliste**: ambitionnent de faire mieux par rapport à ce qui est exigé par la loi, c'est-à-dire, passer à l'étape de la proactivité. Cependant, leur ambition contraste fortement avec les moyens mis en place. Ce comportement est en fin de compte irréaliste,

- **Eco-engagé**: il a comme point commun avec le premier type la stricte conformité, mais à l'inverse, il engage des ressources beaucoup plus appréciables que le premier,

- **Eco-élitiste**: les entreprises dans ce cas, en plus de leur désir d'une conformité plus, engagent des ressources importantes leur permettant un jour de dépasser ou d'anticiper sur la réglementation ce qui peut leur donner, par la même occasion, un avantage compétitif conséquent par rapport à leurs concurrents.

Figure n°04 : Matrice du comportement écologique des entreprises algériennes.



⁷⁴KHELLADI Mohammed Amine Mehdi «Politiques publiques d'environnement et comportement écologique des entreprises algériennes», 2011. P238-239.

Enfin, nous concluons ce chapitre par : la politique environnementale expose des objectifs et des principes de l'entreprise et se rapportant à la gestion environnementale des effets et des engagements environnementaux de ses activités et ses opérations et il est essentiel de posséder à une politique environnementale mettant en œuvre une norme telle qu'ISO 14001.

La revue de la littérature permet d'identifier deux engagements environnementaux managériaux et techniques, ces engagements permettent à l'entreprise de s'engager dans la protection de l'environnement et d'avoir un comportement écologique de la part de ses dirigeants de l'entreprise.

*Chapitre III : Les caractéristiques de
la gestion environnementale dans les
entreprises algériennes.*

Chapitre III : Les caractéristiques de la gestion environnementale dans les entreprises algériennes.

L'intégration des activités des entreprises a fait l'objet de plusieurs réflexions théoriques et pratiques qui ont montré que les problèmes environnementaux et les exigences sociales, obligent toute entreprise industrielle à adopter des comportements environnementaux qui permettront d'augmenter sa valeur à long terme.

L'objectif de ce travail est de déterminer les types de comportements environnementaux des entreprises en se basant sur les déterminants de la politique environnementale ou en se basant sur les engagements environnementaux de l'entreprise algérienne, en utilisant la perception des dirigeants vis-à-vis de la protection de l'environnement, en identifiant les types des engagements environnementaux qui sont supposés contenir deux composantes : techniques et managériales pour avoir les types des comportements environnementaux.

L'étude se base sur un questionnaire soumis par voie électronique à des dirigeants des entreprises du territoire national. La démarche de cette recherche se compose en :

- La réalisation d'une étude afin de classifier et de définir la diversité des comportements environnementaux adoptés au niveau des entreprises.
- Faire une analyse sur les facteurs influençant les comportements environnementaux.

L'analyse s'est centrée sur la formalisation d'une classification des comportements environnementaux, l'élaboration de cette classification des comportements a été réalisée à partir d'une analyse s'appuyant sur les théories d'analyse du comportement de l'organisation face aux pressions institutionnelles.

Une certaine préférence a été accordée aux entreprises déjà ou en voie de certification environnementale afin de répondre à la question centrale de la détermination des types des comportements environnementaux à la base des engagements environnementaux.

Section 1 : Aperçu de la situation environnementale en Algérie

L'Algérie est confrontée à des problèmes environnementaux de la pollution industrielle rencontrés clairement que la dégradation environnementale du pays, notamment en ce qui concerne le capital naturel. Les différents instruments disposent des réglementations pour influencer le comportement des pollueurs dans le but d'assurer une meilleure protection de l'environnement.

L'industrie algérienne a connu un important développement tant par sa diversité que par sa capacité, mais le processus d'industrialisation s'est effectué dans des conditions qui n'ont pas respecté les préoccupations environnementales⁷⁵.

Malgré l'existence des taxes et des lois relatives à la protection de l'environnement, les projets et les activités des entreprises ont été réalisés sans études d'impact qui confrontent des problèmes et des dommages environnementaux comme les rejets d'eaux industrielles non traités, les émissions de gaz et la production des déchets dangereux.

Les critères de la protection de l'environnement n'ont pas été essentiels, l'impact environnemental résultant de l'activité industrielle apparaît alors préoccupant⁷⁶ : rejets sans traitement, pollution atmosphérique, production de déchets industriels toxiques ou dangereux.

1. La production des déchets solides et la pollution industrielle

Dans le cas des déchets solides (ordures ménagères, emballages, gravats, etc.), la production des déchets industriels en Algérie sont considérés comme toxiques et dangereux. Ces déchets généralement sont stockés sur les lieux de production sans tenir compte des normes et des réglementations de l'environnement en vigueur qui conduisent à une pollution de l'eau et de l'air. Ces déchets dangereux sont constitués de produits divers utilisés par les entreprises dans leurs activités et leur production, et sont potentiellement dommageables pour l'environnement et doivent par conséquent faire l'objet d'un contrôle.

2. Les rejets d'eaux industrielles

Les eaux usées industrielles sont les déchets liquides provenant d'activités industrielles comme la fabrication, l'exploitation minière et la production d'électricité. Les effluents industriels contribuent d'une façon notable à la pollution des cours d'eau et des ouvrages de barrages.

⁷⁵ Alexandre A.C., 1982. Recueil de traités multilatéraux relatifs à la protection de l'environnement, PNUE.

⁷⁶ Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, 1996. Manuel sur l'environnement. Documentation pour l'étude et les effets sur l'environnement, Ersh-born, GTZ. P3.

3. Pollution de l'air par les rejets gazeux industriels

L'industrie pose également de graves problèmes de pollution atmosphérique dans de nombreuses régions de l'Algérie. Les cimenteries réparties sur l'ensemble du pays constituent des sources importantes d'émissions de poussières et de sous-produits gazeux de la combustion. Cette pollution de l'air est une modification de la composition de l'atmosphère.

L'ampleur des problèmes environnementaux en Algérie est liée au processus de développement économique et social du pays.

4. Instruments de remédiation à la situation environnementale alarmante

Dans le cadre de la lutte contre la pollution industrielle et la protection de l'environnement, des réglementaires environnementales et des dispositifs légaux ont été mis en place par l'Etat.

Le gouvernement algérien s'est engagé dans le cadre du premier Rapport National sur l'état et l'Avenir de l'environnement (RNE 2000) à préparer une stratégie nationale pour le développement et l'environnement dans notre pays.

Ce premier Rapport National sur l'état et l'avenir de l'Environnement (RNE 2000) expose les facteurs de vulnérabilité d'ordre physique et institutionnel et dresse l'état de l'environnement. Il a été adopté par le Conseil des Ministres du 12 août 2001.

4.1. Législation et réglementation relative à la protection de l'environnement

Le gouvernement algérien a mis en œuvre, en 2001, une Stratégie Nationale de l'Environnement(SNE) et un Plan National d'actions pour l'environnement et développement durable (PNAE-DD). Le cadre législatif et réglementaire en Algérie relatif à la protection de l'environnement par des textes juridiques (Les lois sont adoptées dans le but de donner une codification morale des pratiques des agents économiques, en dehors de toute préoccupation environnementale, la protection de la bonne foi en affaires ou encoure le respect des contrats représentent quelques exemples qui montrent qu'une conduite éthique est à l'origine même de comportement économique efficace)⁷⁷. La loi cadre n°83-03 du 5 février 1983⁷⁸, c'est la

⁷⁷BURGENMEIER .B, HARAYAMA. Y, WALLART. N, Théorie et pratique des taxes environnementales, ECONOMICA, France, 1997, p 82.

⁷⁸CNES, Algérie, 2000. L'eau en Algérie : le grand défi de demain. Rapport du Conseil national économique et social.

première loi relative à la protection de l'environnement. En représentant quelques lois de 2ème génération sur le plan législatif et réglementaire⁷⁹.

- Loi n°03-10 du 19/07/2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable : Cette loi a pour objet la mise en œuvre d'une politique nationale de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

- Loi n°01-19 du 12/12/2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets : la présente loi a pour objet de fixer les modalités de la gestion, de contrôle et de traitement des déchets.

- Loi n°04-09 du 14/08/2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable : la présente loi a pour objet de fixer les modalités de promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable.

- Loi n°02-02 du 05/02/2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral : la présente loi a pour objet de constituer l'instrument privilégié de mise en œuvre de la stratégie nationale de protection du littoral et de valorisation de ses ressources et de renforcer le cadre législatif national afin d'assurer une meilleure gestion d'un espace à forte utilisation et de permettre ainsi aux différents intervenants (institutions, organismes, collectivités locales, associations,...).

- Loi n°04-03 du 23/06/2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable : la présente loi a pour objet de fixer les prescriptions applicables en matière de protection, d'habilitation et d'aménagement des zones de montagnes et de leur développement durable.

- Loi n°05-12 du 04/08/2005 relative à l'eau : la présente loi a pour objet de fixer les principes et les règles applicables pour l'utilisation, la gestion et le développement durable des ressources en eau en tant que bien de la collectivité nationale.

- Loi n°02-08 du 08/05/2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement : la présente loi a pour objet de fixer les conditions de création des villes nouvelles et celles de leur aménagement.

⁷⁹RAPPORT NATIONAL DE L'ALGERIE, 19ème session de la Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD-19), Mai 2011. P 6-7.

- Loi n°07-06 du 13 /05/2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts : la présente loi a pour objet de définir les règles de gestion, de protection et de développement des espaces verts dans le cadre du développement durable.

La réglementation dans l'Algérie a introduit plusieurs dispositions fiscales relatives aux déchets solides, rejets liquides industriels et les rejets gazeux industriels, il s'agit plus particulièrement de⁸⁰ :

-La taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui soumise au service d'enlèvement d'ordures ménagères, elle sert à financer la collecte des déchets (ménagers et non ménager), cette taxe a un taux de référence de : 500 à 1000 DA/an/ménage, 1000 à 10000 DA/an pour les activités commerciales, 5000 à 20000 DA pour les campings et activités similaires, 10000 à 100000 DA pour les grandes unités commerciales et industrielles.

-La taxe d'incitation au déstockage des déchets des activités des soins des hôpitaux et cliniques, cette taxe à un taux de référence de : 24000 DA/tonne.

-La taxe d'incitation au déstockage des déchets industriels spéciaux est fixée à 10500 DA par tonne stockée de déchets industriels spéciaux.

-La taxe relative aux activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement, elle s'applique aux activités dont la liste est fixée par voie réglementaire, cette taxe à un taux de référence de : 9000 DA pour les installations classées.

-La taxe sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle, cette taxe a un taux de 10,5 DA/kg sur les emballages en plastique importés ou produits localement⁸¹.

-La taxe sur les eaux usées industrielles concerne les entreprises qui déversent des eaux dans le cadre de leurs activités industrielles. Cette taxe a un taux de 16%.

L'environnement pris en compte par les entreprises dans leurs activités et leurs projets, le centre national des technologies de production avec l'agence de coopération technique allemande a réalisé des audits environnementaux conformément au décret exécutif n°06-198

⁸⁰HAMHAMI Amal, Analyse des déterminants de la dynamique environnementale des entreprises industrielles : cas de l'Algérie», Les Cahiers du CREAD, vol. 33 - n° 123, 2018, p84-85.

⁸¹<https://docplayer.fr/23892775-La-fiscalite-ecologique-au-algerie-une-alternative-pour-la-protection-de-l-environnement-h-benzidane.html>.

définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement⁸².

Le législateur algérien a opté à des lois relatives à la protection de l'environnement, d'une part pour déterminer les mesures de protection qui luttent contre l'atteinte à l'environnement et d'autre part pour déterminer les sanctions pénales prises à l'encontre des contrevenants.

Section 2 : Méthodologie de l'enquête.

Dès les années 1970, la responsabilité sociale de l'entreprise est un concept global dans lequel s'inscrivait entre autres la dimension environnementale. Cette responsabilité sociale qui modifie le comportement de l'entreprise pour le mettre en accord avec les normes, les certifications, etc.

Aujourd'hui, les questions environnementales représentent un enjeu stratégique pour les entreprises quelque soit leur taille. Ces entreprises sont confrontées à une multitude de problèmes environnementaux, car elles consomment des ressources naturelles et produisent des déchets et des rejets industriels, donc leurs activités modifient plus ou moins profondément l'environnement.

Les dommages causés à l'environnement de nos jours sont multiples, c'est pourquoi la protection de l'environnement naturel est devenue une des principales préoccupations pour les entreprises ainsi que pour les simples citoyens.

Après avoir effectué une revue de la littérature qui repose sur les déterminants du comportement écologique des entreprises à la base des engagements environnementaux, nous mènerons une enquête auprès d'un échantillon des entreprises algériennes (sur le territoire national) afin de tester empiriquement nos hypothèses de départ.

La méthode d'enquête, commence par une recherche, *«La recherche sur le terrain est particulièrement puissante pour étudier des questions qui ne sont pas encore bien comprises, qui sont complexes ou contextuellement contingentes, (...)»*⁸³. Cette enquête été choisie pour les avantages suivants :

⁸²HAMHAMI Amal, Analyse des déterminants de la dynamique environnementale des entreprises industrielles : cas de l'Algérie, Les Cahiers du CREAD, vol. 33 - n° 123, 2018, p82.

⁸³Ferreira L.D. et Merchant KA (1992) « Field Research in Management Accounting and Control: A Review and Evaluation », Accounting, Auditing & Accountability Journal, N°4, p24.

- Adapter le questionnaire pour le répondant, en fait nous pouvons procéder à des clarifications et des explications pour des questions relativement difficiles.
- S’assurer que les réponses sont bien celles du répondant voulu, ce qui n’est pas le cas pour les autres méthodes.

1. Objectif de la recherche

L’objectif de cette recherche consiste à identifier les comportements écologiques des dirigeants des entreprises algériennes, par l’examen et l’analyse de leurs engagements environnementaux. La question de cette recherche à laquelle nous nous intéressons est relative à la typologie des comportements environnementaux des dirigeants d’entreprises, fait que nous avons opté pour une enquête de terrain, réalisée auprès d’un échantillon d’entreprises. *«La recherche sur le terrain est particulièrement puissante pour étudier des questions qui ne sont pas encore bien comprises, qui sont complexes ou contextuellement contingentes, (...)»⁸⁴.*

L’échantillon en question est constitué d’entreprises ayant signé les contrats de performance environnementale (CPE) et des entreprises certifiées ISO 14001 ou encours de certification. Les engagements environnementaux des dirigeants sont évalués à travers les différents aspects de la politique environnementale de l’entreprise, à savoir l’aspect technique qui regroupe les technologies de contrôle, les technologies de prévention et l’aspect managérial ou la dimension managériale. Les dirigeants sont invités à donner leur appréciation de chaque variable de ces aspects sur une échelle Likert de 5 niveaux (1 : Très faible ; 5 : Très fort). De ce fait, pour déterminer les différentes classes de comportements écologiques des dirigeants, nous avons retenu la méthodologie de Turki (2009).

D’après Russo et Fouts⁸⁵, la taille de l’entreprise influe positivement sur sa performance environnementale, c’est à dire plus la taille est grande, plus la performance de l’entreprise suite aux actions vertes est meilleure. La taille de l’entreprise,-et bien d’autres critères qui influent positivement ou négativement le comportement environnemental, tels que le secteur d’activité, la nature des rejets, le positionnement concurrentiel, la démarche de certification etc.-, a été considérée dans cette étude pour infirmer ou confirmer ce constat.

⁸⁴Ferreira L.D and Merchant KA (1992) « Field Research in Management Accounting and Control : A Review and Evaluation », Accounting, Auditing & Accountability Journal, N°4, p24.

⁸⁵Russo, M.V and Fouts, P.A, «A resource-based perspective on corporate environmental performance and profitability», Academy of management journal, Vol.40, N° 3, 1997, p. 534-559.

2. Outil de l'enquête

L'enquête a été réalisée par le biais d'un questionnaire, conçu et finalisé dans le but de confronter les informations acquises après enquête avec la pertinence de la question de recherche. Ce questionnaire a été adressé soit aux chefs d'entreprises, soit aux directeurs techniques soit aux responsables d'environnement. Pour que l'enquête soit objective, nous avons trouvé opportun d'administrer à la population ciblée un questionnaire standard, autrement dit, un questionnaire qui renferme des questions identiques pour tout l'échantillon, questions posées globalement dans les mêmes conditions, sans adaptation, ni explication.

Bélem (2009: p.271) se réfère à Deslauriers (1991), pour qui un échantillon est la reproduction la plus fidèle d'une population globale en tenant compte des propriétés connues de celle-ci. Lors d'une recherche qualitative, on procède généralement à un échantillonnage intentionnel qui peut avoir plusieurs finalités. Il s'agit de permettre l'accès à des informations à partir de cas jugés représentatifs de l'ensemble. Ainsi, la taille de l'échantillon importe peu dans la mesure où l'objectif est la production maximale d'informations. L'échantillon relève donc des besoins de recherche, du jugement du chercheur et de la saturation de données lorsque la collecte n'apporte plus d'informations supplémentaires.

Le questionnaire est constitué de 29 questions qui se répartissent en quatre axes, présentés comme suit:

-Le premier axe comporte 06 questions qui visent l'identification de l'entreprise enquêtée par le statut juridique, le secteur d'activité avec le nombre d'employés, le positionnement concurrentiel de l'entreprise et le partenariat avec une entreprise étrangère. Les questions de cet axe sont des questions fermées comme la question n°05 : exercez-vous votre activité en partenariat avec une entreprise étrangère ?, des questions semi-ouvertes comme la question n°04 : quel est le positionnement concurrentiel de votre entreprise ?, et des questions ouvertes comme la question n°06 : précisez de quel partenariat s'agit-il ?

-Le second axe comporte 11 questions, concerne les déterminants managériaux de la politique environnementale. Il est composé des questions fermées comme la question n°08 : votre entreprise est-elle certifiée ?, des questions semi-ouvertes comme la question n°07 : quels sont les rejets industriels de votre entreprise ?, et des questions ouvertes comme la question n°14 : comment votre entreprise fixe-t-elle sa stratégie environnementale ?

L'objectif des questions de cet axe est d'examiner quelques aspects de la politique environnementale de l'entreprise qui sont liés à son système de management.

-Le troisième axe est constitué d'une question semi-ouverte « Précisez le degré d'importance accordé à chaque aspect dans la politique environnementale de votre entreprise ? », tend à explorer les engagements environnementaux de l'entreprise (techniques ou managériales) selon les technologies de contrôle de la pollution (traitement des eaux, traitement des contaminants et gestion des déchets) et les technologies de prévention de la pollution (recherche/innovation, utilisation de l'énergie renouvelable et recherche de matières premières moins polluantes) et les dimensions managériales de la politique environnementale (stratégie environnementale, objectifs environnementaux, département environnement, documentation environnementale et rapports environnementaux).

-Le quatrième et dernier axe « Appréciation de la politique environnementale », comporte 11 questions de différentes natures (ouvertes, semi-ouvertes et ouvertes). L'objectif de cet axe est de déceler la perception des dirigeants d'entreprises à l'égard de la démarche engagée pour intégrer l'environnement dans la gestion de leurs entreprises. (Voir annexe n°01).

Section 3 : Résultats de l'enquête et discussions

Réaliser une étude de terrain en se déplaçant aux entreprises, nous a été impossible à cause de la crise sanitaire et du confinement décidé par les autorités publiques. Et malheureusement, nous n'avons reçu aucune réponse des entreprises auxquelles nous avons envoyé par voie électronique le questionnaire.

Conclusion générale

Conclusion générale

L'environnement est l'un des champs où la discipline économique peut le mieux éprouver ses fondements et ses limites à travers la confrontation à des objets et des questions qui ne lui viennent pas naturellement. L'existence de défaillances du marché telle que les effets externes qui conduisent à la non-optimalité dans l'allocation optimale des ressources disponibles pour l'économie justifié l'intervention de l'Etat.

L'évaluation économique des biens et services environnementaux et des impacts cumulatifs permet des actions et des choix décisionnels. Les techniques d'évaluation économique, qui visent à obliger les individus à révéler leurs préférences sont des méthodes directes, indirectes ou mixtes.

Les instruments des politiques environnementales sont des mesures institutionnelles dont le rôle est de susciter chez les pollueurs un comportement moins polluant.

Pour protéger l'environnement, les dirigeants des entreprises cherchent à intégrer un système de gestion environnementale pour organiser et réduire les impacts de leurs activités sur l'environnement selon des certifications environnementales, et la norme ISO 14001 est l'une de ces certifications.

Les engagements environnementaux sont de deux catégories :

- Engagements techniques par rapport aux technologies environnementales utilisées pour atténuer l'impact des activités de l'entreprise sur le milieu naturel (les technologies de contrôle de la pollution et les technologies de prévention de la pollution) ;
- Engagements managériaux relatifs au système de gestion environnementale, installé pour mieux gérer les questions liées à l'environnement.

Pour élaborer une typologie des comportements environnementaux des dirigeants des entreprises en se basant sur le niveau de leurs engagements environnementaux (technique et managérial) par leur perception de la dimension environnementale. Les dirigeants des entreprises cherchent à réduire les niveaux de la pollution en optant pour des différents engagements environnementaux pour réaliser la protection de l'environnement.

D'après Butel-Bellini (1997), la typologie des comportements environnementaux constatés au sein des entreprises a été caractérisée par trois catégories :

- Comportement éco-défensif, qui n'obéisse qu'à une logique financière.
- Comportement éco-conformiste, qui respecte le cadre législatif.
- Comportement écosensible, qui va au delà des exigences légales.

Et pour Atil (2009), il existe trois catégories de comportement des PME algériennes qui sont : éco-nocif, éco-passif (conformistes) et éco-actif (opportunistes).

Khelladi Mohammed Amine, a conçu une matrice des comportements écologiques des entreprises algériennes qui présente les éco-stratégies spécifiques des entreprises via deux axes qui sont : un axe vertical, illustrant l'ambition de conformité et un axe horizontal qui illustre sur le volume et la qualité des ressources. Pour la réalisation de cette matrice, il s'est référé à des travaux de Hart (1995) et Roome (1992). Ainsi, il résulte de cette matrice quatre catégories de comportements environnementaux : éco-méfiant, éco-irréaliste, éco-engagé, éco-élitiste.

Bibliographie.

Bibliographie

Ouvrages

- ASSOULINE M., et LEMIALE. L (1998), Théorie des externalités : Les instruments de politiques de l'environnement, In Schubert K., et Zagamé P, L'environnement, une nouvelle dimension de l'analyse économique, Vuibert, Paris, 1998.
- Auster, E. / Hunt, C. « Proactive Environmental Management: Avoiding the Toxic Trap », Sloan Management Review, winter, 1990.
- Baranzini A, Burgenmeier B, L'économie face à l'environnement : une approche multidimensionnelle, Stratégies énergétiques, Biosphère et société, Octobre 1992.
- BARDE Jean-Philippe (1992), *Economie et politique de l'environnement*, Ed. PUF, 2^{ème} Ed, Paris.
- Beumais O et Chiroleu-Assouline M : Economie de l'environnement, éd Bréal, paris, 2001.
- Brodhag C et alii, Dictionnaire du développement durable, Édition AFNOR, Paris, 2004.
- Brodhag et alii, Économie et gestion de l'environnement, Édition librairie DROZ, Genève, 1996.
- Laffont J.-J., Tirole J, A Theory of Incentives in Procurement and Regulation, MIT Press, Cambridge, 1993.
- Le capital, Livre I, chapitre 1, Karl Marx, critique de l'économie politique, 1895.
- Olivier Beumais et Mireille Chiroleu-Assouline, Economie de l'environnement, Bréal, Coll. « AmphiEconomie », Paris, 2001.
- PIGOU A. C. (1920), Economics of Welfare, 4th Edition, Macmillan, London, U. K., 1932.
- Samuelson P.A et Noedhaus W.D, économie, 16eme éd economica, paris, 2000.
- STERNER Thomas, «Policy instruments for Environmental and Natural Resource Management», (Resources For the Future), 2003.
- Williamson O. E, The Economic Institutions of Capitalism, The Free Press, Collier Macmillan Publishers, 1985.

Articles et Communications

- Arnuaud Diemer : Economie et environnement, Formation continue, MCF IUFM D'Auvergne, janvier 2004.
- ATIL Ahmed (2009), La responsabilité environnementale dans la PME algérienne : vers une analyse typologique des enjeux et des freins d'intégration, Communication au Congrès de l'Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la

Responsabilité Sociale de l'Entreprise (ADERSE) : « Outils et pratiques de la RSE », 22-23 Janvier, Pau.

-BERRY Michael and RONDINELLI Dennis (1998), « Proactive corporate environmental management: a new industrial revolution », *The Academy of Management Executive*, vol.12, n°02, May.

-BOIRAL Olivier (1998), « Vers une gestion préventive des questions environnementales », *Annales des mines/Gérer et Comprendre*, n°51, Mars.

-BOYER Marcel and PORRINI Donatella (2002), « The choice of instruments for environmental policy : liability or regulation ? », *Les Cahiers de la série scientifique du Centre Interuniversitaire de Recherche en Analyse des Organisations (CIRANO)*, 2002s-17.

-Burgenmeier et al, «OCDE (1 989), Données OCDE sur l'environnement», *Compendium 1989*, Paris.

-BURGENMEIER. B., HARAYAMA. Y., et WALLART. N. «Théorie et pratique des taxes environnementales», *ECONOMICA*, France, 1997.

-CHRISTMANN Petra (2004), «Multinational companies and the natural environment: determinants of global environmental policy standardization », *The Academy of Management Journal*, vol.47, n°05, October.

-Christmann, P, 2000, Effects of best practices of environmental management on cost advantage: the role of complementary assets, *Academy of management Journal*, 43, 4.

-Colin Reid, «Environmental Regulation Through Economic Instruments: The Example of Forestry», 1996, *Environmental Law and Management*.

-CROPPER Maureen and OATES Wallace (1992), «Environmental economics: a survey», *Journal of Economic Literature*, vol.30, n°02, June.

-DAVID Maia (2003), «Taxe environnementale et approche volontaire en oligopole de Cournot», *Revue Economique*, vol.54, n°03, Mai.

-Deslauriers Jean-Pierre (1991), *Recherche qualitative, guide pratique*, Montréal, McGraw-Hill.

-Elodie BERTRAND et Christophe DESTAIS, (2002), « Le théorème de Coase : une réflexion sur les fondements microéconomiques de l'intervention publique », *Reflets et Perspectives*, XLI, 2.

-Essid Moez (2007), Quels outils de contrôle pour décliner les stratégies environnementales?, *Communication au 28ème Congrès de l'Association Française de Comptabilité (AFC): «Comptabilité et environnement»*, 23-25 Mai, Poitiers.

-Ferreira L.D. et Merchant KA (1992) « Field Research in Management Accounting and Control: A Review and Evaluation », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, N°4.

-Florida, R, 1996, lean and green: the move to environmentally conscious manufacturing, *california management review*, 39, 1.

-Gavronski, I, G, Ferreret E.L, Paiva, 2008, ISO 14001 certification in Brazil: motivations and benefits, Jo-Kollmus, A. et Agyeman, J. (2002). Mind the gap: why do people act environmentally and what are the barriers to pro-environmental behaviour? *Environmental Education Research*, 8(3).

- Gobard O, La pensée économique face à la question de l'environnement, cahier N 2004-013, septembre 2004.
- Gouvernement du Québec, ministère des finances et ministère de l'environnement et de la faune, 1996a.
- Gropner M. et W. Oates, 1992. «Environmental economics: a survey». *J. of economic literature*, 30.
- HAMHAMI Amal, Analyse des déterminants de la dynamique environnementale des entreprises industrielles : cas de l'Algérie », *Les Cahiers du CREAD*, vol. 33 - n° 123, 2018.
- HART Stuart (1995), « Anatural-resource-based view of the firm » *The Academy of Management Review*, vol. 20, n°04, October.
- HENRIQUES Irene and SADORSKY Perry (1999), « The relationship between environmental commitment and managerial perceptions of stakeholder importance», *The Academy of Management Journal*, vol.42, n°01, February.
- Klassen, R, 2000, Exploring the linkage between investment in manufacturing and environmental technologies, *International Journal of Operations & Production Management*, 20, 2.
- Klassen, r. etc.p, mclaughlin, 1996, the ompact of environmental technologies on manufacturing performance, *academy of management journal*, 42, 6.
- Klassen, R. Et D, Whybark, 1999a, Environmental management in operations: The selection of environmental technologies, *Decision Sciences*, 30, 3.
- Klassen, R. et D, Whybark, 1999b, The impact of environmental technologies on manufacturing performance, *Academy of management Journal*, 42, 6.
- MARQUET-PONDEVILLE Sophie (2001), Le contrôle de gestion environnementale d'une entreprise, Communication au 25^{ème} Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité (AFC), Louvain.
- Paul A. Samuelson (1954). «The Pure Theory of Public Expenditure », *Review of Economics and Statistics* (The MIT Press).
- Porter, M. et C, Van der Linde, 1995, Green and competitive Ending the Stalemate, *Harvard Business Review*, Septembre-Octobre.
- Roome N. (1992) « Developing environmental management strategies », *Business Strategy and the Environment*, Vol.1, Part. 1, Spring 1992.
- Russo, M.V., / Fouts, P.A., «A resource-based perspective on corporate environmental performance and profitability », *Academy of management journal*, Vol.40, N° 3, 1997.
- Sharma, s, 2000, managerial interpretation of organizational context as predictors of corporate choice of environmental strategy, *academy of management journal*, 43, 4.
- SHRIVASTAVA Paul (1995), «Environmental technologies and competitive advantage», *Strategic Management Journal*, Special Issue: Technological transformation and the new competitive landscape, vol.16, summer.

-TURKI Ahmed (2003), L'impact de l'investissement écologique sur la performance : le cas des entreprises tunisiennes, Communication à la 12^{ème} Conférence de l'AIMS, 03-06 Juin, les Côtes de Carthage.

-TURKI Ahmed (2009), « Les comportements écologiques des dirigeants des entreprises tunisiennes », VertigO- La revue en sciences de l'environnement, vol.09, n°02, Septembre.

Thèses et mémoires

-BEATRICE BUTEL-BELLIN «L'intégration de la donnée écologique dans la gestion de l'entreprise : une analyse contingente au niveau des sites de production». 1997.

-BELEM Gisèle (2009), *Quelle gouvernance pour la mise en œuvre du développement durable ? L'expérience de l'industrie minière du Mali*, Thèse de doctorat en sciences de l'environnement, Janvier, Université du Québec, Montréal.

-BOUGHERARA Douadia (2003), L'écotaxation : un instrument de préservation de l'environnement par le consommateur? : Une application aux produits agro-alimentaires, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Bourgogne.

-Butel-Bellini Béatrice (1997), l'intégration de la donnée écologique dans la gestion de l'entreprise : une analyse contingente au niveau des sites de production, Thèse de Doctorat, IAE Lille.

-KHELLADI Mohammed Amine Mehdi «Politiques publiques d'environnement et comportement écologique des entreprises algériennes», 2011.

-MANAA Boumediene, « Les politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement : Essai d'analyse des efforts engagés en la matière en Algérie pour protéger la santé de l'habitant », Mémoire de Magistère, Université Abderrahmane Mira, Bejaia, 2009.

-Stritt M-A : politique environnementale et efficacité économique : pour l'introduction de certificat négociables en suisse, thèse de doctorat en Sciences Économiques, 1997.

Rapports et Etudes

-Direction générale de l'environnement, Algérie, 1999. Rapport du 1^{er} atelier national sur les changements climatiques et les gaz à effets de serre.

-Le point sur l'évaluation économique des biens environnementaux. Etude réalisée dans le cadre des actions de service public du BRGM 98-D-425. Juillet 1999, R40622.

-Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, 1996. Manuel sur l'environnement. Documentation pour l'étude et les effets sur l'environnement, Ersh-born, GTZ.

-Rapport national de l'Algérie, 19ème session de la Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD-19), Mai 2011.

Sites internet

<http://proj.siep.be/le-pro-j/etre-acteur-dans-la-societe/tes-engagements/lengagement-ecologique/>.

Autres

-Bordes G et point P. : La gestion de l'environnement : un point de vue d'économistes, option Méditerranéennes-13-juin-1972.

-Drummond D, Caranci B et Tulk D: Des solutions économiques pour protéger l'environnement, mars 2007.

-Dumas P : Economie de l'environnement, cours donné à la plate forme environnementale de l'ENS Paris.

-Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 14 mai 2003 en vue de l'adoption de la directive 2003/.../CE du Parlement européen et du Conseil sur la responsabilité environnementale en vue de la prévention et de la réparation des dommages environnementaux, T5-0211/2003.

*Liste des tableaux
et figures*

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux

Tableau

	Page
Tableau n° 1: Une typologie économique des biens	6
Tableau n° 2: Différences entre comportements écologiques	27
Tableau n° 3: Typologie des stratégies environnementales	29
Tableau n° 4: Les quatre situations stratégiques environnementales	30
Tableau n° 5: Relation entre engagements environnementaux et logiques écologiques	31

Liste des figures

Figure

	Page
Figure n° 1: L'effet externe environnemental	8
Figure n° 2: L'internalisation optimale des effets externes	11
Figure n° 3: Les différentes valeurs de l'environnement	14
Figure n° 4: Matrice du comportement écologique des entreprises algériennes	32

Annexes

Annexes

Université Abderrahmane Mira. Bejaia.
Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Économiques

Questionnaire

Le présent questionnaire s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un mémoire de Master en Sciences Économiques, option Économie Quantitative, intitulé « *Les comportements environnementaux des entreprises algériennes* ». Votre collaboration nous est si nécessaire et utile pour mener à bien cette recherche, dont les résultats ne seront exploités que dans un cadre purement scientifique et nous nous engageons à assurer la confidentialité et l'anonymat de vos réponses. Nous vous remercions par avance, pour votre participation active.

Axe 1 : Identification de l'entreprise enquêtée**01. Statut juridique de l'entreprise**

SPA EURL SNC SARL

Autre, précisez :

02. Secteur d'activité

Agriculture Agroalimentaire Bâtiments et travaux publics Matériaux de construction

Pneumatique Produits cosmétiques Industrie pharmaceutique Industrie électronique

Autre, précisez :

03. Nombre d'employés :**04. Quel est le positionnement concurrentiel de votre entreprise ?**

Leader Challenger Suiveur Outsider Spécialiste Autre

05. Exercez-vous votre activité en partenariat avec une entreprise étrangère ? Oui Non

06. Si oui, précisez de quel partenariat s'agit-il ?

Axe 2 : Les déterminants managériaux de la politique environnementale**07. Quels sont les rejets industriels de votre entreprise ?**

Rejets liquides Rejets solides Rejets toxiques Émissions atmosphériques Pollution sonore

Autres, précisez :

08. Votre entreprise est-elle certifiée ? OUI NON

09. Si Oui, de quel type de certification s'agit-il ?

Contrat de performance environnementale Norme ISO 9000 Norme ISO 22000

Norme ISO 14001 Norme ISO 26000 Labellisation écologique

Autres, précisez :

10. Disposez-vous d'un Système de Gestion Environnementale (SGE)? OUI NON

10-a-1. Si oui, s'agit-il d'un système ? Certifié Non certifié Encours de certification

10-a-2. Si votre SGE n'est pas certifié, comptez-vous le certifier ? Oui Non

10-b. Si non, comptez-vous se lancer dans une démarche de certification ? Oui

11. Quelles sont les contraintes rencontrées lors du processus de la mise en place du Système de Gestion Environnementale (SGE), s'il est installé par votre entreprise ?

Contraintes techniques

Contraintes informationnelles et communicationnelles

Contraintes financières

Compétence inadaptée du personnel

Taux d'absentéisme élevé

Réticence du personnel à la politique environnementale envisagée

Résistance au changement

Manque d'implication du personnel

Contraintes liées à la formation du personnel

Autres, précisez :

12. Votre entreprise dispose-t-elle d'un département environnement ? OUI NON

13. Votre entreprise dispose-t-elle d'une stratégie environnementale ? OUI

14. Si Oui, comment votre entreprise fixe-t-elle sa stratégie environnementale ?

15. Vos activités environnementales s'inscrivent-elles dans une stratégie environnementale ?

Complètement Souvent Rarement Pas du tout

16. Votre entreprise se fixe-t-elle des objectifs environnementaux ? OUI NON

17. Si Oui, quelle est la nature des objectifs environnementaux fixés par votre entreprise ?

Objectifs relatifs aux normes réglementaires

Objectifs de réduction des déchets

Installation des équipements environnementaux de contrôle de la pollution

Utilisation de matières premières et d'emballages recyclés

Mettre sur le marché des produits plus économes en énergies

Maintien de relations satisfaisantes avec les pouvoirs publics

Autres, précisez :

Axe 3 : Les engagements environnementaux de l'entreprise

18. Précisez le degré d'importance accordé à chaque aspect dans la politique environnementale de votre entreprise ?

<i>Technologies de contrôle de la pollution :</i>	<i>Très faible</i>	<i>Faible</i>	<i>Moyen</i>
Traitement des eaux usées			
Traitement des contaminants			
Gestion et réduction des rejets			
<i>Technologies de prévention de la pollution :</i>	<i>Très faible</i>	<i>Faible</i>	<i>Moyen</i>
Utilisation de l'énergie renouvelable			
Recherche/Innovation			
Recherche de matières premières moins polluantes			
<i>Dimensions managériales de la politique environnementale :</i>	<i>Très faible</i>	<i>Faible</i>	<i>Moyen</i>
Stratégie environnementale			
Création d'un département environnement			
Objectifs environnementaux			
Documentation des activités environnementales			
Élaboration des rapports environnementaux			
Comité environnement			

Axe 4 : Appréciation de la politique environnementale

19. L'intégration des préoccupations écologiques dans l'activité de l'entreprise, a-t-elle affecté vos performances économiques ?

OUI NON

20. Si non, Pourquoi :

.....

.....

21. Considérez-vous que disposer d'un service environnement est indispensable pour la bonne gestion des questions environnementales ?

OUI NON

22. Si votre entreprise utilise les énergies renouvelables, de quel type d'énergies s'agit-il ?

L'énergie solaire L'énergie éolienne

Autres, précisez :

23. Si votre entreprise utilise les technologies de contrôle de la pollution, pourquoi ?

.....

.....

24. Si votre entreprise n'utilise pas les technologies de prévention de la pollution, dites quelles sont les causes ?

Difficulté d'incrémenter ces technologies dans le processus de production

Fournisseurs de matières premières non soucieux des questions environnementales

Technologies de prévention de la pollution sont chères

Le client n'exige pas un produit écologique

Autres, précisez :

25. Si votre entreprise recourt dans ses actions environnementales à l'innovation environnementales concernent-elles ?

Le processus de production

Le produit

Autre, précisez :

26. Votre entreprise élabore-t-elle des rapports environnementaux et documente-t-elle ses activités environnementales ?

OUI NON

27. Si oui, pourquoi ?

28. Si non, pourquoi ?

29. Êtes-vous satisfait des résultats environnementaux des actions écologiques engagées ?

Sans avis
Insatisfait
Peu satisfait
Moyennement satisfait
Satisfait
Très satisfait

Merci pour votre collaboration

Résumé :

Aujourd'hui, les questions environnementales représentent un enjeu stratégique pour les entreprises industrielles. Ce travail passe en revue les différentes politiques environnementales, les engagements ainsi que les comportements environnementaux des entreprises.

L'objectif de cette recherche est d'identifier par le biais d'une enquête de terrain réalisée sur un échantillon d'entreprises, les comportements environnementaux des dirigeants des entreprises algériennes en se basant sur leur niveau d'engagement environnemental, tant technique que managérial.

Mots-clés : Environnement, politique environnementale, Engagement environnemental, Comportement environnemental.

Abstract:

Today, environmental issues represent a strategic challenge for industrial companies. This work reviews the various environmental policies, commitments and environmental behaviors of companies.

The objective of this research is to identify, through a field survey carried out on a sample of companies, the environmental behaviours of the leaders of Algerian companies based on their level of environmental commitment, both technical and managerial.

Keywords: Environment, Environmental policy, Environmental commitment, Environmental behavior.

ملخص:

اليوم، تمثل القضايا البيئية قضية استراتيجية للشركات الصناعية. هذا العمل يقوم بمراجعة السياسات البيئية المختلفة، الالتزامات و السلوكيات البيئية للمؤسسات.

الهدف من هذا البحث هو التعرف على السلوكيات البيئية لقادة الشركات الجزائرية، بإنجاز استبيان استقصائي على عينة من الشركات، بناءً على مستوى التزامهم البيئي، التقني والإداري.

الكلمات المفتاحية : البيئة، السياسة البيئية ، الالتزام البيئي ، السلوك البيئي.